

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(54^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 6 novembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. Loi de finances pour 1992 (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5545).

ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS ET ESPACE

Tourisme

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Jean-Michel Couve,
Jean Tardito,
Alain Le Vern,
Léonce Deprez.

M. Jean-Michel Baylet, ministre délégué au tourisme ;
Mme Martine Daugreilh.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Patrick Ollier, Christian Estrosi, Edouard Landrain, Daniel Chevallier, Didier Migaud, Jean-Claude Blin, Claude Wolff, Charles Fèvre, Mme Martine Daugreilh, MM. Pierre Forgues, Dominique Gambier, Bernard Charles, Léonce Deprez.

Les crédits concernant le tourisme inscrits à la ligne « Équipement, logement, transports et espace » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de la mer.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Déclaration de l'urgence d'un projet de loi (p. 5565).

3. Ordre du jour (p. 5565).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1992

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS ET ESPACE

TOURISME

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué au tourisme.

La parole est à Mme Dominique Robert, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Monsieur le ministre délégué au tourisme, vous devez être un ministre heureux : en effet, quel ministre ne le serait pas d'avoir en charge un secteur qui génère 40 millions de francs d'excédents de la balance des paiements et qui, outre les 800 000 emplois qu'il compte, crée depuis 1988 près de 30 000 emplois nouveaux chaque année ?

Le tourisme français se porte bien puisqu'il a su, en 1991, en dépit de la crise du Golfe, maintenir sa compétitivité. Cela s'est traduit, d'une part, par une contraction des dépenses des Français à l'étranger - les Français ont, plus que l'an dernier, préféré prendre leurs vacances en France - et, d'autre part, par une progression des dépenses des touristes étrangers dans notre pays.

Si le nombre des touristes américains et japonais est en baisse - c'est sans doute provisoire, il faut en tout cas l'espérer -, la fréquentation touristique en provenance de la C.E.E. et du reste de l'Europe a continué de croître fortement. Les Allemands restent, et de loin, nos premiers clients avec 10,6 millions de séjours. Ils sont suivis des Britanniques, avec près de 7 millions de séjours, et des Belges, avec 6,6 millions de séjours. La clientèle italienne dépasse désormais les Hollandais, et les touristes espagnols sont de plus en plus nombreux à venir en France.

Ce bilan nous place désormais au premier rang européen et au deuxième rang mondial derrière les États-Unis.

Votre budget, au regard de tels résultats, peut sembler bien modeste : avec 424,8 millions de francs, il ne représente en effet que 0,03 p. 100 des dépenses du budget de l'État.

M. Jean-Michel Baylet, ministre délégué au tourisme. Eh oui !

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Son augmentation est limitée cette année à 2,2 p. 100, mais il est vrai que les dépenses en personnel progressent de 27,1 p. 100. Cette progression est due au transfert de 163 emplois du ministère de l'équipement au profit du vôtre. Cette mesure de clarification devrait désormais vous assurer la pleine maîtrise de l'ensemble des personnels de votre ministère, ce qui est une bonne chose.

Pour ce qui est des moyens de fonctionnement, les dépenses informatiques, bureautiques et télématiques sont les seules à connaître une forte augmentation : 16,8 p. 100. Les 2,27 millions de francs de mesures nouvelles devraient essentiellement servir à la poursuite de l'effort d'informatisation de l'administration centrale, à concurrence de 1,7 million de francs, et à celle des délégations régionales au tourisme pour 200 000 francs.

J'en viens maintenant aux dépenses de promotion. Elles constituent, avec 174,7 millions de francs, l'un des points forts de votre action. Vous avez choisi de rechercher un effet de levier à partir des crédits de l'État dans un secteur qui - faut-il le rappeler ? - relève avant tout d'opérateurs privés, et de privilégier les structures de partenariat qui permettent de faire travailler ensemble acteurs privés et publics, professionnels et responsables politiques. Ces dépenses connaissent selon leurs affectations des dotations contrastées.

La dotation de Maison de la France s'élève à 109,77 millions de francs. C'est important car cette seule dotation représente plus du quart de votre budget. La création du G.I.E. Maison de la France, il y a quelques années, a permis d'harmoniser et de coordonner progressivement les actions de promotion engagées à l'étranger, jusqu'alors de façon dispersée, par de multiples acteurs publics et privés. A l'heure actuelle, Maison de la France compte plus de 700 adhérents, collectivités territoriales ou professionnelles, et surtout l'ensemble des comités régionaux du tourisme sont membres du G.I.E. C'est là, me semble-t-il, un bilan tout à fait satisfaisant dont il faut se féliciter et vous féliciter, monsieur le ministre.

Doté d'un budget de 370 millions de francs - 54 p. 100 des dépenses étant financés par l'État et 46 p. 100 par les partenaires de Maison de la France - le G.I.E. a défini une stratégie différenciée selon les marchés et les produits. Son action est d'autant plus nécessaire que les touristes étrangers constituent une réserve très importante pour le tourisme français.

Autre pivot de ce partenariat : l'Observatoire national du tourisme, qui bénéficie, dans le cadre des dépenses de promotion, d'une dotation de 2,5 millions de francs.

De création récente, puisque ses statuts datent de mars 1991, l'Observatoire national du tourisme répond à la nécessité de disposer d'un outil statistique d'aide au diagnostic et à la décision, capable de fédérer, d'analyser, de synthétiser et, parfois, d'uniformiser les informations statistiques du secteur du tourisme. Il constitue donc un outil de travail précieux mis à la disposition de ses adhérents, qui pourront ainsi mieux nourrir leurs analyses, soutenir leurs choix stratégiques ainsi que leur réflexion économique et financière. En effet, il est important de noter que cet observatoire n'est pas seulement à usage interne : il cherche également à informer et à aider les professionnels du tourisme.

Ces ouvertures à des partenaires extérieurs me semblent bénéfiques, à condition, bien sûr, que l'État conserve la pleine maîtrise de ses priorités et de ses choix. Prenez garde de ne pas tomber dans certains errements dénoncés en leur temps par la Cour des comptes qui, en 1980, constatait : « Négligeant les procédures régulières, l'administration du

tourisme fait usage, de façon abusive, des facilités que procurent des associations dont elle a elle-même suscité la création. »

J'en viens maintenant aux dépenses en capital.

Je voudrais tout d'abord insister, pour la regretter, sur la sous-consommation des crédits des contrats de plan. Ces reports de crédits seraient dus - nous dit-on - au retard pris dans la mise en œuvre au niveau local des opérations inscrites dans ces contrats. Si tel est le cas, il faudra en tenir compte lors de la négociation des nouveaux contrats de plan.

Pour 1992, les crédits de paiement ouverts au titre des contrats de plan progressent de 2,5 p. 100, mais on constate une diminution de 28,7 p. 100 des autorisations de programme.

Monsieur le ministre, l'heure est peut-être venue d'engager une réflexion sur le rôle des régions en matière de tourisme et sur l'impact de leurs investissements. Je rappellerai que, l'an dernier, la commission des finances avait souhaité que le F.I.T. - fonds d'intervention touristique - soit vigoureusement abondé. Tel ne semble pas être votre choix. Peut-être aurez-vous l'occasion de nous éclairer sur ce point tout à l'heure.

Quant au F.I.T. lui-même, de nouvelles modifications de la nomenclature budgétaire, que regrettait déjà mon prédécesseur, rendent malaisées les comparaisons. On peut néanmoins indiquer que la part du F.I.T. non contractualisé connaît une progression des autorisations de programme de 33,2 p. 100, alors que les crédits de paiement diminuent de 8,9 p. 100.

S'inspirant des subventions aux équipements touristiques, on relève une diminution de toutes les actions en termes de crédits de paiement. Seule la dotation prévue pour les structures d'hébergement à caractère associatif ou familial progresse pour passer de 15 à 22,5 millions de francs en autorisations de programme. Cela est inquiétant si l'on veut se garder la possibilité d'accorder aux collectivités locales les subventions dont elles ont besoin pour mener à bien la nécessaire réhabilitation des structures d'hébergement touristique à gestion associative et à but social, point sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

A cet égard, je voudrais me faire l'écho de l'émoi des responsables du secteur associatif sur l'opportunité du projet de réforme du fonds de compensation de la T.V.A. S'il apparaît aujourd'hui probable - mais nous n'en sommes pas sûrs - que le décret n'aura pas d'effet rétroactif, il entraînera néanmoins pour les associations du tourisme social des difficultés accrues et un renchérissement du coût des indispensables opérations de réhabilitation en cours ou à venir, et cela à un moment où le tourisme social est confronté à de sérieux problèmes liés à la redéfinition même de son action.

M. Pierre Forgues. Très juste !

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Mais, monsieur le ministre, pour peser de tout son poids économique, votre budget doit aussi corriger certaines faiblesses dont souffre actuellement le secteur touristique français. Les priorités que vous avez retenues vont dans ce sens.

Sans reprendre mon rapport écrit, je les rappellerai brièvement.

Il s'agit tout d'abord du tourisme social. Rappelons que 40,9 p. 100 des Français ne sont pas partis en vacances en 1990. Sans entrer ici dans l'éternel débat sur la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine, ce chiffre prouve que bien des efforts restent à faire pour que le droit aux vacances soit reconnu pour tous, y compris pour les personnes à revenus modestes. Le développement du tourisme social est donc l'indispensable corollaire des cinq semaines de congés payés.

Vous vous êtes fixé trois objectifs pour aider les personnes disposant des revenus les plus modestes : l'aide à la personne, en facilitant l'accès des 7,5 millions de salariés des P.M.E.-P.M.I. au chèque-vacances, et en créant un second billet de transport S.N.C.F. à prix réduit ; le développement de la solidarité sociale, notamment en faveur des handicapés ou des personnes marginalisées et sans ressources ; enfin, l'aide aux entreprises du tourisme social, afin de favoriser la rénovation de leur patrimoine et la modernisation de leur gestion et de leurs produits. Ces mesures, décidées en conseil des ministres en juillet dernier, me paraissent aller dans le bon sens.

Les expériences dites « actions anti-été chaud », menées cet été dans certaines banlieues, ont montré, s'il en était besoin, la nécessité de disposer de structures d'accueil pour des jeunes en difficulté d'insertion. Seules les structures du tourisme social peuvent répondre à cet appel, et c'est pourquoi nous devons défendre leur avenir.

Deuxième priorité : la formation. C'est aussi parfois un point faible. Une formation de qualité est indispensable dans un secteur où la qualité elle-même est primordiale. Vous avez choisi de développer auprès des dirigeants des petites et moyennes entreprises eux-mêmes des actions de sensibilisation et de formation, et je vous en félicite, car ce sont eux qui constituent l'essentiel du tissu économique du secteur du tourisme.

En effet, faute d'une politique destinée à accroître les capacités en matière de gestion, de techniques commerciales et de management de ses dirigeants, les petites entreprises du tourisme risquent de ne plus constituer le secteur créateur d'emplois stables dont l'économie a besoin.

Je pense qu'il convient également, pour rehausser le niveau initial de formation des personnels des entreprises de tourisme et de voyages, d'offrir des perspectives de carrière plus nettes afin d'y attirer des diplômés de l'enseignement supérieur, qui font parfois cruellement défaut.

Troisième risque de faiblesse, dont vous devrez tenir compte : l'organisation territoriale du tourisme. Celle-ci se traduit actuellement trop souvent par une « balkanisation » des organismes compétents. Cela entraîne, comme l'a récemment souligné le sénateur Marc Beuf, auquel vous aviez confié une étude, « une grande dispersion de l'investissement public et une efficacité économique moindre ».

Il est grand temps de délimiter clairement les compétences partagées entre les différents niveaux de collectivités territoriales en matière de tourisme.

Mais ne faut-il pas également encourager les regroupements des énergies et des investissements autour de projets qui soient à la hauteur des marchés prospectés ? L'opération Grand-Ouest menée depuis six ans par les régions de Bretagne, de Normandie, des Pays de la Loire, du Centre, du Val-de-Loire et du Poitou-Charentes, qui ont coordonné leurs actions de promotion et de communication en direction des Etats-Unis, du Canada et des pays scandinaves, me semble un bon exemple.

La mise en place du grand marché unique de 1993 et le renforcement de la liberté d'établissement et de prestations de services devraient inciter les différents acteurs du tourisme à concevoir de plus en plus leur stratégie et leurs produits à l'échelle européenne.

Dernière priorité : la rénovation des structures d'accueil.

Vous êtes sur le point d'annoncer un plan de rénovation et de mise à niveau de l'hôtellerie indépendante. Ce plan devenait indispensable car un tiers du parc de l'hôtellerie indépendante est considéré comme vétuste et inadapté.

La branche hôtels-café-restaurants est un secteur qui pèse lourd puisqu'il représente à lui seul environ 190 milliards de francs de chiffre d'affaires et emploie 785 000 personnes.

Je voudrais cependant souligner que le parc des hôtels une étoile, qui a régressé depuis quelques années de 30 p. 100 environ, doit trouver toute sa place dans le plan de rénovation. On ne saurait, en effet, en écarter ces hôtels qui accueillent les vacanciers aux revenus les plus modestes. Ces établissements ont un rôle important à jouer dans le développement du secteur du tourisme et contribuent, par le flux qu'ils génèrent, au développement local des petites communes sur l'ensemble du territoire français.

Je n'ai évoqué que brièvement le bilan de la saison 1991. Selon les premières estimations, l'année touristique 1991 sera bonne, ainsi que je l'ai dit au début de mon propos. Mais ces résultats appellent une analyse nuancée sur l'évolution des comportements car les agences de voyages et les compagnies aériennes font état d'une chute importante de leur chiffre d'affaires, en raison d'un moindre départ des Français à l'étranger et d'une plus grande autonomie dans l'organisation de leurs voyages.

Reste à savoir si les modifications des flux touristiques dues à la guerre du Golfe constitueront une parenthèse dont les conséquences à moyen terme seront faibles, ou si, au contraire, cette crise a agi comme un révélateur et un accélérateur de changements plus profonds, dont chacun, acteur privé ou public, devra prendre la mesure.

C'est un fait, les gens partent plus souvent et moins longtemps en vacances. Ils demandent de plus en plus des produits intégrés et de qualité.

Le secteur du tourisme devra tenir compte de ces évolutions. A l'heure où l'on prend conscience - enfin - de l'importance économique du tourisme, trop longtemps sous-estimée, il n'est pas inutile de rappeler que notre pays dispose d'un potentiel de richesses considérable. Le tourisme peut être une chance pour la France ; il constitue un instrument d'aménagement du territoire précieux, notamment en milieu rural et en zone de montagne ; il est créateur d'emplois et générateur de devises. Il est, enfin, un formidable vecteur de promotion et de sauvegarde de notre patrimoine culturel. Il doit, pour être pleinement efficace, être à la fois un secteur artisanal de haute qualité et, dans certains domaines, devenir une véritable industrie.

M. le ministre délégué au tourisme. Très bien !

Mme Dominique Robert, rapporteur spécial. Votre budget, monsieur le ministre, n'est peut-être pas tout à fait à la hauteur de ces potentialités. Mais il va dans la bonne direction. C'est pourquoi, mes chers collègues, votre commission des finances l'a adopté et son rapporteur vous demande d'émettre un avis favorable à son adoption. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Forgues. C'est l'essentiel !

M. le ministre délégué au tourisme. Voilà un bon rapport ! *(Sourires.)*

M. Léonce Deprez. Heureusement qu'il y avait le mot de la fin !

M. le président. Merci, madame le rapporteur.

La parole est à M. Francis Geng, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette année encore, le tourisme a obtenu des résultats tout à fait remarquables. Malgré l'impact incontestable des événements du Golfe, la consommation touristique intérieure a atteint, en 1990, 456,8 milliards de francs, soit une progression de près de 5 p. 100 par rapport à 1989, année pourtant exceptionnelle en raison des retombées dues aux manifestations du Bicentenaire. Le solde du poste « voyages » de la balance des paiements révèle un excédent de 42,3 milliards de francs, supérieur de près de 3 milliards à celui de 1989, et les résultats des sept premiers mois de l'année 1991 laissent augurer une nouvelle amélioration de ce solde, qui devrait s'établir en fin d'année aux environs de 45 milliards de francs. C'est tout de même quelque chose d'important.

Je tenais à commencer par souligner ces résultats, démontrant l'exceptionnel potentiel de la branche tourisme qui, quelles que soient les difficultés conjoncturelles, continue sa progression et maintient sa place au sein des échanges internationaux de notre pays.

Créateur de richesses, pourvoyeur d'emplois, facteur d'équilibre de nos échanges extérieurs, le tourisme est un des points forts de notre économie nationale. C'est la raison pour laquelle les crédits du ministère du tourisme, même s'ils sont quantitativement limités - mais de grands moyens ne font pas toujours une grande politique -, doivent être examinés avec la plus grande attention.

Si l'Etat n'a bien entendu pas à se substituer aux entreprises touristiques, il doit offrir à ces dernières un environnement législatif, réglementaire et budgétaire approprié et accompagner, voire même impulser, les évolutions nécessaires à l'amélioration des performances du tourisme français.

Pour ce faire, il convient notamment que la dotation budgétaire connaisse une progression certes maîtrisée, mais régulière, en fonction des potentialités et des possibilités.

Les crédits du tourisme pour 1992 s'établissent à 424,8 millions de francs, soit une augmentation légèrement supérieure à 2 p. 100, inférieure au taux d'inflation prévu - il s'agit donc, en francs constants, d'une diminution - et à l'augmentation de l'ensemble des dépenses de l'Etat - dont le taux de croissance est de 3,1 p. 100. Cela signifie donc que la part relative des crédits du ministère du tourisme dans le budget

général est en baisse, et cela, monsieur le ministre, quelle que soit votre action dynamique pour promouvoir le tourisme au sein du Gouvernement.

Après une augmentation de 15,6 p. 100 en 1989 - la courbe de l'évolution de vos crédits n'est ni ascendante ni stagnante : elle descend -, de 5 p. 100 en 1990, de 3,6 p. 100 en 1991, le projet de budget qui nous est présenté pour 1992 marque donc une nouvelle étape dans le ralentissement du rythme de croissance des crédits du tourisme.

Face à ces réalités, vous comprendrez, monsieur le ministre, que mon jugement sur ces crédits, quels que soient vos efforts et votre dynamisme personnel, soit pour le moins réservé et ce d'autant plus que leur examen détaillé vient confirmer l'appréciation d'ensemble.

Les dépenses ordinaires, qui sont les mieux traitées, progressent de 4,9 p. 100, mais cette hausse ne traduit en rien un renforcement des moyens du ministère, puisqu'elle s'explique essentiellement par le transfert de personnels auparavant rémunérés sur le budget « équipement ».

Pour le reste, les crédits de fonctionnement courant sont maintenus, ainsi que ceux ouverts au titre des interventions publiques. Parmi ces derniers, si je ne peux que me féliciter du bon traitement réservé tant au tourisme social qu'à la formation, je regrette, par contre la contraction des crédits de la Maison de la France qui risque d'affecter la promotion touristique à l'étranger.

A propos de la Maison de la France, je souhaite qu'elle poursuive et approfondisse sa mission de promotion du tourisme vert. Lorsqu'elle reçoit des opérateurs étrangers pour lui vanter telle ou telle région, il serait bon qu'elle n'oublie pas de « baliser » l'ensemble des produits touristiques qui se créent au niveau des collectivités locales.

S'agissant maintenant des dépenses en capital, le bilan pourrait là aussi être plus positif. En effet, alors que les autorisations de programme sont quasiment maintenues à leur niveau de l'an dernier, les crédits de paiement accusent un recul de 14,3 p. 100.

Dans ce domaine, je m'interroge tout particulièrement sur l'évolution de la dotation consacrée aux contrats de plan. Les crédits de paiement apparaissent en effet insuffisants pour couvrir les autorisations de programme mises en place les années précédentes. On peut dès lors se demander s'il sera possible à l'Etat de respecter tous les engagements pris dans le cadre du X^e Plan. Pouvez-vous, sur ce point, monsieur le ministre, nous apporter des précisions et nous rassurer ?

Concernant le F.I.T. non contractualisé, on constate une baisse de 8,9 p. 100 des crédits de paiement, qui amoindrirait les soutiens apportés par l'Etat aux initiatives locales.

Globalement, j'estime, monsieur le ministre, que le budget que vous nous présentez pourrait avoir, compte tenu de l'impact très important du tourisme, plus d'ambition. Il ne vous donnera sans doute pas les moyens de mener à bien toutes les actions positives que vous avez engagées en faveur, par exemple, de la formation ou de l'hôtellerie indépendante.

Le secteur du tourisme a en effet quelques faiblesses à surmonter s'il veut exploiter à plein les potentialités qui sont les siennes.

Il lui faut, en premier lieu, se doter de structures propres à lui permettre d'affronter le marché unique européen. Les entreprises touristiques françaises, quel que soit leur domaine d'activité, ont ainsi une taille insuffisante pour pouvoir affronter avec succès toutes leurs homologues étrangères.

Faut-il rappeler à ce sujet qu'il existe en France environ 250 marques de tour-opérateurs, contre seulement 85 en Allemagne, et qu'une douzaine d'entreprises occupent 60 p. 100 du marché hexagonal, contre trois entreprises seulement outre-Rhin ?

Si les rapprochements nécessaires dépendent avant tout des sociétés concernées, il revient à l'Etat de les y inciter et d'adapter la réglementation aux impératifs européens. Sur ce plan, le projet de loi réformant la loi du 11 juillet 1975, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages ou de séjours, qui devrait être prochainement inscrit à l'ordre du jour de notre assemblée, revêt une importance capitale. Et peut-être à l'occasion de l'examen de ce projet de loi, pourrions-nous déposer un amendement pour légaliser l'organisation intérieure du tourisme français avec les comités départementaux de tourisme.

En second lieu, il est indispensable d'améliorer la formation aux métiers du tourisme. Face à une clientèle de plus en plus exigeante sur la qualité du service offert, l'insuffisante maîtrise des langues étrangères ou la méconnaissance des techniques de gestion modernes pourraient en effet très rapidement constituer des handicaps sérieux.

Je sais, monsieur le ministre, que vous vous êtes attaqué à ce problème à partir de l'accord-cadre interministériel du 30 janvier 1990. J'aimerais d'ailleurs avoir quelques informations sur les actions qui ont été engagées à ce titre. Je tiens également à souligner qu'à côté de mesures d'ordre général, il sera nécessaire d'arrêter des dispositions plus particulières en direction de secteurs comme l'hôtellerie familiale ou le tourisme vert. Ce type d'activités risque en effet de rester imperméable aux améliorations de structure touchant le système de formation et appelle un traitement spécifique.

Restructuration des entreprises touristiques, amélioration de la formation aux métiers du tourisme : il s'agit là de deux illustrations des réformes à mener. Mais je voudrais terminer mon intervention en abordant un sujet qui me tient particulièrement à cœur : le tourisme rural.

Longtemps éclipsée par les deux autres espaces traditionnels du tourisme français, la mer et la montagne - qu'il faut continuer à encourager et à « promouvoir » -, la campagne suscite aujourd'hui un regain d'intérêt.

Après des années de stagnation voire de régression, les zones rurales attirent un nombre croissant de vacanciers, sans doute lassés de la saturation de nombreuses stations littorales ou de montagne et des prix souvent prohibitifs qui y sont pratiqués. On ne peut que s'en réjouir car le développement du tourisme vert représente, à mon sens, un enjeu dépassant largement le seul domaine touristique. Il peut en effet constituer un commencement de solution aux difficultés actuelles du monde rural et s'affirmer comme un efficace instrument de lutte contre la désertification de nos campagnes.

Pour arriver à ce résultat, une mobilisation massive est nécessaire, visant notamment à développer les investissements. A l'heure actuelle, si les collectivités territoriales remplissent leur office en soutenant ou suscitant de nombreuses initiatives, hélas ! pas toujours encouragées par les pouvoirs publics, les investissements des grands opérateurs privés sont tout à fait insuffisants, tout comme les crédits d'Etat.

Cette situation doit être redressée car, face à l'aspiration de nos contemporains à des vacances plus naturelles ou plus sportives, à se ressourcer dans un environnement champêtre et vert, les atouts du tourisme rural apparaissent encore insuffisamment exploités.

C'est pourquoi je pense que l'élaboration d'un plan global de développement du tourisme vert, avec des pistes, avec des axes, avec des crédits, à l'image de ce qui a été fait pour le littoral ou la montagne, démontrant la volonté des pouvoirs publics de promouvoir ce secteur, est à la fois indispensable et urgente, compte tenu surtout de la situation actuelle du monde rural.

Je conclurai en regrettant que le tourisme soit encore trop souvent perçu en France comme une forme de dépaysement et une aimable détente, alors qu'il est devenu une véritable industrie créatrice de richesses et d'emplois.

Notre pays retire-t-il le meilleur profit de ses atouts exceptionnels ? Apprécie-t-il à sa juste mesure la chance considérable qu'il a de bénéficier de telles capacités dans la compétition touristique internationale ? A l'évidence, la réponse à ces deux questions est non !

Il faut donc changer l'état d'esprit et la situation. Pour cela, il faut faire du tourisme une véritable priorité.

Je pense, pour ma part, monsieur le ministre, quels que soient, encore une fois, les mérites de votre action personnelle et votre dynamisme, que le projet de budget que vous nous présentez ne répond pas à cette ambition.

Quoi qu'il en soit, la commission de la production et des échanges a, quant à elle, émis un avis favorable à l'adoption des crédits du tourisme pour 1992.

M. Dominique Gambier. C'est dur à vous arracher !

M. le président. Merci, monsieur le rapporteur.

La parole est à M. Jean-Michel Couve, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Jean-Michel Couve. Monsieur le ministre, à nouveau, vous insistez sur la bonne santé de notre tourisme. La saison estivale aurait été excellente, meilleure que l'an dernier. Vous avez même parlé d'une santé éclatante.

C'est une façon de présenter les choses. Effectivement, les estimations que vous annoncez pour 1991 paraissent brillantes : 620 milliards de recettes, 115 milliards de devises, un solde créditeur de 45 milliards, soit une augmentation de 4 p. 100 par rapport à 1990. Ces chiffres pourraient nous satisfaire, si nous n'avions, monsieur le ministre, une autre conception des choses.

Mais voilà : d'un côté, les professionnels du tourisme dans leur ensemble ne sont pas d'accord avec votre vision idyllique. Pour eux, la saison estivale a été médiocre. Ils viennent très récemment de le réaffirmer à l'occasion du salon professionnel du Top-Resa.

Mme Martine Daugreilh. Eh oui !

M. Jean-Michel Couve. Par ailleurs, les chiffres du bilan que vous nous présentez sont toujours, et vous le savez bien, aussi approximatifs car mal fondés. Vous m'avez affirmé en commission que vous vous basiez sur les données de la Banque de France et que vous ne connaissiez pas de meilleur moyen. Mais celle-ci ne vous donne que le volume global d'entrées de devises, lesquelles n'ont pas pour seule origine le tourisme.

En contrepartie, les enquêtes et statistiques fournissent forcément des résultats largement erronés, puisqu'elles ne tiennent pas compte des consommations touristiques de week-end, des dix millions de visiteurs en transit, des dépenses par cartes bancaires et du vaste secteur de l'économie souterraine. Espérons que l'Observatoire national du tourisme nous apporte rapidement les moyens d'y voir plus clair. Mais, en attendant, ne faisons pas dire à ces chiffres ce qu'ils ne peuvent exprimer, en particulier pas les retombées exactes de l'économie touristique en France.

Le budget que vous nous proposez s'élève à 424,8 millions de francs, parmi les plus faibles budgets de l'Etat, dont il ne représente que 0,3 pour mille. Il est notablement insuffisant, ne serait-ce que pour mettre en route et réussir les douze actions principales et les trois priorités que vous vous étiez fixées l'année dernière.

J'ai bien compris que la vocation principale de votre ministère n'est pas d'investir. Les partenaires du secteur touristique sont là pour ça, et nous sommes d'accord sur ce point. Mais comment pourriez-vous, avec la meilleure volonté qui vous caractérise, assumer votre rôle de partenaire, d'incitateur, d'animateur, de coordonnateur avec un budget national pas plus élevé que celui d'une commune française de 15 à 20 000 habitants ?

Les dépenses ordinaires s'élèvent à 374,2 millions de francs, soit une augmentation des crédits par rapport à l'an dernier de 4,9 p. 100. Mais la majeure partie de cette augmentation est simplement due au transfert de 163 personnes jusqu'alors rémunérées par le ministère de l'équipement, qui passent aujourd'hui en charge de votre ministère. Qu'est-ce que cela apportera de mieux, lorsqu'on sait que ces personnes étaient déjà mises à disposition du tourisme ?

En matière d'interventions publiques, si les actions à caractère social augmentent de 43 p. 100, celles à caractère économique de 36 p. 100 et celles pour l'aménagement, l'amélioration de produits et le développement touristique de 23 p. 100, il faut constater que les crédits alloués aux structures fédératives et organismes locaux baissent de 50 p. 100, que ceux alloués à la Maison de la France baissent de 2,4 p. 100, ceux des contrats de plan stagnent à 27 millions de francs. Quant à ceux du F.I.T. non contractualisés, ils disparaissent.

D'une façon générale, les soutiens et encouragements au tourisme social et associatif augmentent trop modérément. Il suffit d'interroger les acteurs de ce secteur pour comprendre que ce ne sont pas les quelques millions de francs supplémentaires par an qui vont permettre un traitement satisfaisant des presque dix millions de consommateurs. Dans ce domaine, monsieur le ministre, je considère que vous n'avez pas les moyens de donner accès dans de bonnes conditions à un tourisme pour tous.

Les dépenses en capital baissent. Vous augmentez de façon modérée les crédits pour hébergements à caractère associatif et familial, mais vous baissez les subventions aux communes

pour la réhabilitation d'hébergements à gestion associative. Voilà encore un exemple de transfert de charges sur les communes.

Vous augmentez les autorisations de programme, mais vous baissez les crédits de paiement. Pourtant, les besoins sont là. Si la raison en est une sous-consommation sur le terrain, ne peut-on invoquer en la matière une responsabilité de l'Etat qui ne jouerait pas correctement son rôle de coordonnateur ?

Pour les contrats de plan, les autorisations de programme baissent de presque 30 p. 100 et les crédits de paiement prennent un retard qu'il sera très difficile, voire impossible, de combler, si l'on veut respecter les engagements du X^e Plan. L'Etat se désengage et compter sur un rattrapage en 1993, date de fin du plan, serait tirer des traites sur l'avenir.

Je me garderai bien de pousser plus loin l'analyse de ce budget, car, au fond, monsieur le ministre, là n'est pas le problème. La santé et les capacités d'avenir de notre tourisme ne s'évaluent pas à des résultats controversés et à des chiffres platoniques mais à des signaux pratiques et précis qu'il faut aller recueillir sur le terrain auprès des acteurs et des consommateurs.

Ces derniers pensent-ils aujourd'hui que durant les quatre dernières années le Gouvernement a manifesté une réelle volonté de dynamiser les petites et moyennes entreprises ?

Les cafetiers et restaurateurs, les hôteliers, les agents de voyage n'ont pas ce sentiment. Ils ont raison et ce ne sont pas les mesures annoncées par Mme le Premier ministre en septembre dernier qui amélioreront la condition et les moyens des petites entreprises individuelles à vocation touristique, qui constituent plus de 90 p. 100 de l'outil économique de ce secteur.

Les ruraux ont-ils bénéficié de mesures susceptibles de les aider à améliorer le tourisme vert, freiner la désertification qui touche aujourd'hui déjà 15 p. 100 de notre territoire ? A l'inverse d'autres pays européens concurrents, seulement 2 p. 100 de nos agriculteurs ont pu s'ouvrir à la pluriactivité car les mesures sociales prises dans le cadre de la loi de janvier 1990 sont insuffisantes, et le contexte fiscal qu'on leur impose les en empêche.

Monsieur le ministre, vous considérerez certainement avec moi que votre action et celle de votre ministère doivent être un des moteurs indispensables du développement de cet immense secteur d'activité. Mais alors, il faudrait plus de puissance à ce moteur.

En l'état actuel, j'ai l'impression que vous pilotez une magnifique berline dotée seulement d'un moteur de deux chevaux. L'ensemble paraît superbe, car nous sommes dans la descente, et tout va bien. La France dispose d'atouts naturels qui en font un pôle attractif de toute première qualité. Le tourisme international se développe, les transports aériens aussi ; les touristes du monde entier partent de plus en plus souvent en vacances. Mais, attention, dans les montées, lorsque la conjoncture sera plus difficile et la concurrence internationale encore plus tendue, nous risquons bien de ne pouvoir faire face.

De plus, le tourisme n'étant qu'une part d'un ensemble dont il dépend et sur lequel il influe - l'industrie, le commerce, l'enseignement, l'agriculture - quand verra-t-on apparaître les prémices d'une véritable politique du tourisme intégrée aux possibilités et aux moyens de ces différents secteurs ?

Quand tiendra-t-on compte du fait que la vocation industrielle de notre pays n'est plus au premier plan, en raison de l'accroissement considérable des activités de service ? Quand le Gouvernement va-t-il considérer à sa juste valeur cet autre fait que, dans moins de dix ans, un emploi sur cinq sera directement ou indirectement lié au tourisme ?

A quand les grandes réformes de la formation et de l'enseignement, ainsi que de l'organisation territoriale et la création d'un fort service interministériel d'études et d'aménagement rural auquel participerait votre ministère ?

Nous voilà venus, monsieur le ministre, à des considérations qui dépassent de très loin le cadre du maigre budget que vous nous présentez, et auxquelles il n'a aucune chance de satisfaire.

Pour toutes ces raisons, je ne peux proposer aux collègues de mon groupe de lui donner un avis favorable. Nous voterons contre, si la possibilité nous en est donnée. Car le vote de ce budget, comme celui des autres, sera probable-

ment réservé. Auquel cas, il nous sera imposé et la volonté majoritaire de l'Assemblée encore une fois bafouée. Nous le regrettons !

Mme Marcine Daugeilh. C'était remarquable !

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean Tardito, pour le groupe communiste.

M. Jean Tardito. Monsieur le ministre délégué au tourisme, dressant dès cet été un premier bilan - jugé satisfaisant - de la saison 1991, vous avez souligné « qu'il ne devrait pas cacher les efforts importants que le tourisme français devait continuer à consentir », notamment en matière de promotion et de diversification de l'offre.

Ces bons chiffres et ces conclusions appellent quelques approfondissements afin de cerner au mieux les mutations actuelles, leurs contradictions, et de dégager les réponses d'ensemble qu'elles imposent.

Compte tenu de mon temps de parole, je ne parlerai pas des problèmes de sécurité - qui se posent d'ailleurs de façon de plus en plus grave dans les trains, sur les parkings, etc., et auxquels nous devons prêter attention ; je m'en tiendrai à trois questions :

En premier lieu, le solde positif de la balance des paiements - 45 milliards de francs - résulte pour l'essentiel du très faible taux de départs de Français vers l'étranger. Qu'advient-il si nos compatriotes avaient les moyens financiers de sortir de nos frontières dans les mêmes proportions que nos voisins de la C.E.E. ? Ce solde positif deviendrait une contrainte dans la balance, sauf à augmenter les capacités d'accueil en France.

En deuxième lieu, les efforts de promotion à l'étranger sont soutenus par les 200 millions de francs de fonds publics inscrits dans votre projet de budget pour 1992.

L'action du G.I.E. « Maison de la France », outil essentiel de promotion des tours opérateurs, des agences et de l'hôtellerie de grand standing, contribue à augmenter le nombre de nos visiteurs. Mais elle engendre naturellement - et c'est tant mieux ! - une diversification de ceux-ci, et fait ressortir une très forte demande d'hébergements moyens, comme l'a souligné Mme le rapporteur il y a quelques minutes.

Notre pays dégagera-t-il les moyens de créer les structures d'accueil, répondant à cette évolution de la demande ? Le fera-t-il en tenant compte de la forte présence d'un tourisme social et familial de qualité et en développant les hébergements de plein air ?

Je me permets de douter que le Gouvernement réponde à cet enjeu lorsqu'il propose d'orienter encore plus nettement l'utilisation des fonds publics de promotion vers les clientèles japonaise et américaine dans le but de combler les pertes de recettes des structures touristiques haut de gamme, surdéveloppées dans notre pays.

En troisième lieu, je m'attarderai davantage sur le droit aux vacances.

Après une période de progression régulière, à l'aube d'une civilisation de loisirs avancée, le nombre de ceux qui chez nous peuvent partir en vacances régresse pour la deuxième année consécutive.

Plus d'une personne sur deux ne part pas en vacances. Et pour ceux qui partent, la durée des séjours est, elle aussi, en diminution sensible. Dois-je préciser que ce recul social est inégalement partagé suivant que l'on est cadre, profession libérale, employé, ouvrier ou agriculteur ? Ce qui est vrai aujourd'hui risque fort de l'être davantage demain en raison des difficultés sociales qui empirent.

En outre, les conditions draconiennes imposées pour bénéficier des bons vacances des caisses d'allocations familiales font que les crédits sont rarement utilisés à 100 p. 100.

Cette situation est aggravée par le bilan d'une politique touristique ségrégative, privilégiant trop fortement le tourisme commercial, de luxe, d'affaires, et sacrifiant l'atout du tourisme social et familial.

Vous dites vouloir inverser ce bilan. Mais votre projet de budget ne permet pas, en l'état, de répondre aux questions fondamentales.

S'agissant de l'aide à la pierre, depuis 1991, les subventions pour les équipements de tourisme social, en légère augmentation, sont partagées entre les associations et les collectivités locales. On a presque déshabillé Pierre pour habiller Paul.

Ce partage confirme l'ampleur des besoins du tourisme social et souligne le caractère très insuffisant des moyens dégagés par l'Etat. Une dotation 1992 portée au minimum à 50 millions de francs constituerait une étape significative vers la proposition de 150 millions de francs par an, durant dix ans que nous avions faite il y a quelques années et qui fut formulée en 1988 par le conseil national du tourisme. Tel n'est pas le cas cette année encore.

La modicité des fonds propres et celle des subventions, lorsqu'elles sont accordées, impose aux associations le recours à l'emprunt à des taux de l'ordre de 10 p. 100 à 12 p. 100. La Caisse des dépôts et consignations a là un rôle majeur à jouer. Elle apporte à V.V.F., sur son patrimoine, 32 p. 100 de fonds gratuits et 21 p. 100 de prêts bonifiés à 5,8 p. 100 sur quinze ans. Elle a également consenti des prêts à 5,8 p. 100 à Eurodisneyland. Mais pour les associations, les prêts bonifiés à 9,8 p. 100 ont été très fortement réduits. Y aurait-il deux poids deux mesures, et pourquoi la Caisse des dépôts et consignations ne consentirait-elle pas de tels prêts superbônifiés au tourisme social, suivant des modalités à établir avec ses représentants ?

S'agissant de l'aide à la personne, c'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du projet du deuxième billet S.N.C.F. pour les congés payés. Tout en ayant conscience d'y retrouver l'écho d'actions précédemment menées, nous restons interrogatifs sur le plafond de revenu envisagé pour y avoir accès et sur un éventuel financement complémentaire prélevé sur des excédents du chèque vacances. Car ces derniers doivent rester un complément aux formes d'aide existantes et non se substituer à celles-ci.

L'étude des clients de l'agence nationale des chèques vacances et la répartition du chiffre d'affaires est à cet égard significative.

Les comités d'entreprise ont pris une part importante dans le financement du chèque vacances, mais nous ne saurions accepter la volonté gouvernementale d'augmenter le volume de leur contribution. Nous savons que ces comités disposent de moins en moins de moyens, du fait de la régression industrielle et de la précarité croissante des emplois. Les employeurs devraient eux aussi avoir une obligation de participation. N'est-ce pas ce qui est envisagé pour les seules P.M.E.-P.M.I. ? Ou alors, il faut inscrire dans le code du travail l'obligation pour les employeurs d'affecter une dotation minimale aux activités sociales et culturelles des comités d'entreprise. Nous proposons, je le rappelle, d'atteindre les 3 p. 100 de la masse salariale.

En guise de conclusion, monsieur le ministre, je ressortirai le dossier brûlant - que vous connaissez bien - du statut économique et fiscal des associations, au vu du caractère éminentement social de leurs interventions.

Les interprétations abusives et les procédures de la part des services fiscaux leur posent des problèmes de plus en plus préoccupants. Vous le savez, les dirigeants des associations sont des hommes responsables et conséquents. Le Conseil national de la vie associative, l'U.N.A.T., l'U.C.E.L. ont formulé des propositions susceptibles de dégager rapidement une solution respectant l'intérêt de tous les partenaires engagés, y compris celui du ministère des finances.

A quand la concertation ? A quand un comité ministériel ou interministériel - dans la mesure où plusieurs ministères seraient concernés ? La réponse appartient au Gouvernement, qui doit aujourd'hui mettre un terme aux procédures de recouvrement engagées sur la seule base de l'interprétation abusive du code général des impôts.

Dans l'immédiat, les députés communistes souhaitent que leur refus des crédits de votre ministère contribue demain à la réalisation d'avancées significatives dans la reconquête du droit aux vacances et du droit aux loisirs pour tous.

M. le président. Je vous remercie. La parole est à M. Alain Le Vern, pour le groupe socialiste.

M. Alain Le Vern. Monsieur le président, permettez-moi d'interroger d'emblée mes collègues de l'opposition : comment, après avoir refusé de voter les recettes de l'Etat sous prétexte qu'elles étaient excessives, peuvent-ils nous expliquer qu'ils ne votent pas les budgets parce que les crédits des ministères concernés sont insuffisants ?

M. Didier Migaud. Très bonne question !

M. Francis Gang, rapporteur pour avis. Provocation ! Il faut de nouveaux redéploiements des crédits !

M. Jean-Michel Couve. Qu'est-ce que c'est que cette mauvaise foi ?

Mme Martine Daugreilh. Quand on ne sait pas quoi dire, on dit n'importe quoi !

M. Alain Le Vern. Cela dit, monsieur le ministre, votre budget est un budget de partenariat qui a su montrer son efficacité à travers les résultats obtenus par votre ministère ces différentes années. Les chiffres le prouvent.

Les recettes du tourisme en France sont en augmentation constante, même par rapport à 1989, considérée comme une année record. Nous avons beaucoup parlé de promotion, ce matin. Eh bien, ce n'est pas faire de la promotion mensongère que de dire que l'activité touristique en France se porte bien et que c'est le fruit d'une bonne politique qui est menée depuis plusieurs années.

Je voudrais insister sur cette notion de partenariat. Votre action, monsieur le ministre, est interministérielle par essence dans la mesure où elle intéresse vos collègues du commerce et de l'artisanat, de la culture, de l'agriculture, de l'environnement, de l'aménagement du territoire ou de l'emploi. On a d'ailleurs souligné à juste titre quel gisement d'emplois constituait le tourisme - 30 000 emplois ont été créés en 1991 et le potentiel est important.

Ce caractère interministériel mérite d'être accentué dans les années qui viennent. Car il permettra de faire progresser les moyens de votre ministère, de renforcer votre action et de mieux répartir le tourisme dans l'ensemble des régions françaises. Aujourd'hui, en effet, 80 p. 100 des nuitées sont le fait de seulement six d'entre elles. Et le tourisme vert, auquel je suis très attaché, doit constituer un outil de développement de la politique d'aménagement du territoire au service de votre ministère.

Mais ce budget de partenariat est aussi un budget tourné vers l'avenir. Au-delà des emplois qu'il peut créer et de l'aménagement du territoire qu'il doit contribuer à développer, il permettra de prendre en compte les nouvelles formes du tourisme et les nouvelles habitudes de nos concitoyens.

On peut analyser différemment la baisse des dépenses des Français à l'étranger. Je suis plutôt de ceux qui se réjouissent de voir apparaître de nouvelles formes de tourisme et de loisir, qui ouvrent ainsi de nouvelles possibilités d'expansion du secteur d'activités qui nous concerne ce matin.

Les nouvelles données - comme l'extension des séjours courts, la nécessité de promouvoir des activités de loisir autour des pôles touristiques ou le développement du tourisme rural - exigent d'importants efforts.

La Maison de la France constitue d'ores et déjà un outil de promotion de la France intérieure. Mais, comme l'a fort justement souligné tout à l'heure notre collègue Mme Robert dans son rapport, l'amélioration des structures d'accueil s'impose à travers, notamment, l'hôtellerie de première catégorie. Il conviendra, de même, d'élever le niveau de qualification - qui souvent ne dépasse pas le niveau V - pour améliorer la qualité de l'accueil et continuer de progresser.

Ce budget de partenariat, tourné vers l'avenir donc, permettra aussi de prendre en compte le tourisme social, autre aspect auquel nous sommes très attachés. Les crédits destinés aux associations progressent de quatre à dix millions de francs. Il ne faut pas négliger en effet la réalité économique, qui fait que 40 p. 100 encore parmi les Français ne prennent pas de vacances.

Ces quelques coups de projecteur, monsieur le ministre, sur l'action que vous menez en partenariat avec l'ensemble des acteurs du monde du tourisme, sur votre volonté de préparer notre pays à l'avenir tout en prenant en compte les réalités du terrain, nous permettent de dire que ce budget est un bon budget et nous souhaitons que votre action soit renforcée dans le cadre interministériel que j'ai souligné au début de mon intervention.

Même si vous avez fait, dans le budget de fonctionnement de votre ministère, les économies qui vous étaient réclamées, cette exigence n'est pas contradictoire avec le souhait de voir dans les prochaines années les moyens de votre ministère renforcés de manière à rendre votre action encore plus efficace.

Le tourisme est une activité d'avenir, qui nous assure des recettes importantes, mais c'est également une façon pour notre pays de jouer dans le monde le rôle qui a toujours été le sien. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Léonce Deprez, pour le groupe U.D.F.

M. Léonce Deprez. Mes chers collègues, puisque nous avons été interpellés – nous, c'est-à-dire les trois groupes de l'opposition – par notre collègue M. Le Vern, je lui répondrai immédiatement, en dépit d'un temps de parole très court, et avant même que M. le ministre n'intervienne.

Si nous ne pouvons pas approuver le budget, ce n'est pas seulement parce que nous estimons que les crédits sont insuffisants pour telle et telle action. C'est parce que nous ne pouvons pas approuver l'insuffisance à la fois de la place prise par l'économie touristique dans l'économie nationale et celle de la part donnée au tourisme dans la politique gouvernementale.

M. Didier Migaud. Vous avez pourtant voté des budgets moins importants !

M. Léonce Deprez. C'est donc toute la politique du tourisme que nous voulons rénover et à propos de laquelle nous voulons faire des propositions de nature à stimuler le chiffre d'affaires touristique.

Après cette mise au point, je m'en tiendrai à un seul domaine d'intervention : l'emploi, afin de compléter les propos de certains de nos collègues.

A l'heure actuelle, tout le monde reconnaît que le drame numéro un, dans toutes les régions de France, c'est le manque d'emplois. Vous dites vous-même, à juste titre, monsieur le ministre, que le tourisme peut être un nouveau gisement d'emplois pour un bon nombre de Français, en même temps qu'une nouvelle source d'activités économiques génératrices de revenus, susceptibles d'assurer la revalorisation du territoire. Or le développement des emplois va de pair avec le développement du chiffre d'affaires. Dans ce but, il faut mener une politique nationale visant la clientèle, les produits et les producteurs. Reprenons ces trois points.

S'agissant de la clientèle, je tiens à rappeler, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, que toute personne qui effectue un séjour en France ou à l'étranger est considérée comme un touriste. Il n'existe pas deux catégories de touristes. Ils sont tous des clients et, quel que soit le budget de chacun, il faut toujours respecter le client et s'attacher à développer la clientèle. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de mener une politique de croissance, faute de quoi il n'y aura pas d'avenir pour le tourisme en France.

En ce qui concerne les produits, je tiens à insister, en connaissance de cause, sur le fait que si l'on veut présenter davantage de produits en France, il convient de s'attacher aux différentes composantes de ces produits.

Celui qui tient la place principale dans le produit touristique, quel que soit le site, c'est l'environnement. C'est la raison pour laquelle – M. le rapporteur l'a souligné à juste titre – le tourisme rural a un très bel avenir parce que l'environnement rural est *a priori* plus favorable que l'environnement urbain.

Dans le contexte budgétaire actuel, monsieur le ministre, une politique de l'environnement est donc indispensable, mais il faut également mener des politiques à l'égard des équipements, de l'encadrement et des événements. En effet, environnement, équipement, encadrement, événement sont les quatre composantes du produit touristique, quel que soit le lieu où se déroule l'activité touristique.

La question de l'environnement nous ramène à l'emploi, car il est possible, monsieur le ministre, de créer des emplois dès 1992 et au cours des prochaines années à partir de cette composante du produit touristique. Pour cela, vous pouvez faire appel aux communes rurales regroupées en syndicats intercommunaux, aux communes touristiques, aux stations classées, aux métropoles villes de congrès. En effet, les unes et les autres doivent soigner leur environnement si elles veulent accroître l'attrait du produit touristique qu'elle proposent. Or nous constatons que le nombre des emplois liés à l'environnement est insuffisant dans les différents lieux de vie touristique. C'est pourquoi je vous propose de négocier à ce sujet avec le ministre de l'environnement, puisqu'il est le privilégié de l'année, ayant obtenu davantage d'augmentations de crédits que vous-même.

Il conviendrait donc de passer une convention entre votre ministère, celui de l'environnement et les collectivités locales ayant une vie touristique afin de déterminer l'affectation de crédits de l'environnement aux tâches liées à l'environnement

que font accomplir les collectivités créatrices de vie touristique. Cette proposition me paraît de nature à renforcer l'attrait de nos produits touristiques, qu'ils soient proposés au sein de l'espace rural ou en milieu urbain.

J'espère que vous pourrez donner une suite à cette proposition, monsieur le ministre, car, ne serait-ce que grâce aux collectivités touristiques en général, pratiquement 100 000 emplois sont assurés par les communes. Chacune d'elles pourrait faire davantage encore et assurer du travail à nombre de chômeurs, si une politique nationale était menée en matière d'environnement dans la perspective du développement de la vie touristique.

Il est également nécessaire de conduire une politique à l'égard de la composante du produit touristique que constituent les équipements, ce qui m'amène à parler investissements.

A propos, notre grande déception est relative au fonds d'intervention touristique. Votre prédécesseur avait eu une ambition pour ce fonds et vous avez d'ailleurs marché dans ses traces, monsieur le ministre. C'est d'ailleurs bien pourquoi mes reproches s'adressent non à vous-même, mais à la politique gouvernementale qui n'accorde que 14 millions de francs à ce fonds d'intervention touristique. Or comment faire face aux besoins d'investissement avec une somme aussi restreinte ?

Dans ce domaine des investissements, nous avons également souligné l'intérêt d'une politique de prêts bonifiés pour développer l'hébergement. Nous aimerions donc obtenir des réponses aux questions qui ont été déjà posées à ce sujet et à celles qui le seront par mon collègue M. Wolff.

Les équipements privés d'hôtellerie et de restauration ne sont d'ailleurs pas seuls en cause. Il faut aussi penser aux équipements publics, en faveur desquels une politique nationale est indispensable. En effet, les communes ayant des responsabilités touristiques, qu'elles soient villes de congrès, stations touristiques ou communes rurales et qui ont la charge de ces équipements publics, doivent bénéficier de mesure favorisant le développement de ces investissements et la gestion des équipements.

Je ne veux pas m'attarder sur ce sujet aujourd'hui, mais il est évident qu'il n'existe aucune cohérence en la matière entre les différentes actions ministérielles, notamment à partir de Bercy, conduites au profit des organismes gérant, au nom des communes, les équipements publics. Pourtant ces derniers sont générateurs de vie touristique privée. Vous savez que les investissements publics entraînent les investissements privés. Si l'on ne met pas en œuvre une politique nationale favorisant les investissements publics, on freine les investissements privés, sources de rentabilité et d'emplois.

Faut faire prendre au sérieux la politique du tourisme, il faut, par ailleurs, avoir une économie touristique pluri-saisonnière. Tant que l'on enfermera la vie économique du tourisme et les emplois liés à ce secteur d'activité dans la prison de ce que l'on appelle la saison – laquelle était d'ailleurs liée à la présence des étrangers dans le passé – on ne pourra faire prendre au sérieux le tourisme ni par l'opinion publique, ni par les jeunes qui doivent faire carrière, ni même par le Gouvernement et par les parlementaires.

Chacun devrait comprendre que, désormais, l'économie touristique doit gérer l'espace français pour le mettre en valeur ainsi que le temps des Français car, même quand il est libre, il n'est pas forcément consacré à des vacances. Il peut en effet être aussi utilisé pour des activités de santé, pour des cures thermales, pour des congrès, pour des activités de formation, pour des séjours d'enrichissement sportif ou culturel.

Toutes les mesures prises par les ministères en ce domaine doivent donc tendre à faire prendre en considération l'économie touristique de la même manière que l'économie industrielle ou l'économie agricole. Cela engendrerait la confiance tant des investisseurs que des citoyens qui ont besoin de trouver dans le tourisme un nouvel espoir pour leur travail et pour leur avenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. Cher collègues nous ne doutons pas de l'intérêt de vos propos, mais je vous avoue que j'aurais beaucoup apprécié que vous ne doubliez pas votre temps de parole.

M. Claude Wolf. Il n'est pas le seul !

M. le président. Si, il est le seul à avoir doublé son temps de parole.

M. Jacques Limouzy. Il fallait le lui dire avant !

M. Patrick Ollier. C'est un passionné !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au tourisme.

M. Jean-Michel Baylet, ministre délégué au tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, lors du précédent débat budgétaire, j'avais souligné devant vous l'excellence des résultats du secteur du tourisme en 1990. La discussion avait fait ressortir l'effet favorable de la commémoration du bicentenaire de la Révolution ainsi que des excellentes conditions climatiques de l'été 1990.

Cette analyse conjoncturelle avait quelque peu masqué les atouts structurels de l'économie touristique française, ses capacités d'adaptation et le ressort puissant de son dynamisme.

En effet, malgré le contexte particulier du début de l'année, très défavorable aux voyages internationaux, et le ralentissement de la croissance au sein de l'O.C.D.E., qui est passé de 2,6 p. 100 en 1990 à environ 1 p. 100 en 1991, le tourisme français - vous l'avez tous souligné - améliorera cette année ses résultats par rapport à l'année dernière. Nous pouvons tous nous en réjouir.

Je citerai les chiffres de la Banque de France, car ils sont les plus incontestables. Selon eux, les recettes touristiques en devises, qui avaient atteint 110 milliards de francs en 1990, année qui avait déjà marqué une progression de 6 p. 100 par rapport à 1989, s'élèveront aux environs de 114 ou 115 milliards de francs en 1991.

L'excédent de la balance touristique, qui était de 42,3 milliards de francs en 1990, atteindra vraisemblablement 45 milliards cette année, ce solde recouvrant une croissance modérée des recettes - plus 4 p. 100 - et une quasi-stabilité des dépenses des touristes français à l'étranger.

La consommation touristique totale sera d'environ 621 milliards de francs, contre 594 milliards en 1990, malgré une progression légèrement moins forte des dépenses des touristes étrangers d'une année sur l'autre : 4,1 p. 100 en 1991 après 5,9 p. 100 en 1990.

M. le rapporteur Francis Geng a détaillé encore davantage, puisqu'il a cité les chiffres de la consommation touristique intérieure.

Ces chiffres, nous en sommes d'accord, peuvent donc être considérés comme exacts. En tout cas, ils témoignent de l'excellente santé de ce secteur de notre économie, d'autant que chacun a présents à l'esprit les événements du début de l'année où la crise économique, doublée d'une crise internationale qui a débouché sur un conflit armé, a gravement perturbé les flux touristiques mondiaux.

Je tiens à remercier M. Le Vern des paroles favorables qu'il a eues pour l'action du ministère du tourisme, ainsi que Mme Dominique Robert qui a souligné que le ministre du tourisme devait être un ministre heureux. Contrairement à certains de mes collègues, je nage effectivement dans une béatitude de bon aloi.

Monsieur Couve, nous pouvons reprendre dans l'hémicycle la discussion amicale que nous avons eue au sein de la commission lors de mon audition. Vous avez une autre conception des choses et selon vous, même les professionnels auraient, lors du salon Temps présent, exprimé leur pessimisme. Nous ne devons pas avoir les mêmes sources. J'étais en effet présent à ce salon que j'ai même inauguré et je n'ai pas entendu de tels propos y compris dans les discours officiels. Au contraire, j'ai rencontré des professionnels qui considéraient que cette saison avait été tout à fait convenable et, malgré les difficultés de début d'année dont je viens de parler, ils étaient très satisfaits.

Je vous donne acte, comme devant la commission, du fait que nos agences de voyage ont connu quelques difficultés parce qu'elles sont plus particulièrement tournées vers le tourisme émetteur, c'est-à-dire vers l'envoi de touristes français à l'étranger. Cette situation devrait les conduire - tel est d'ailleurs le cas, ainsi que je l'ai constaté samedi dernier en assistant à leur congrès national à Montpellier - à s'orienter davantage vers le tourisme réceptif dans un pays qui a tout de même accueilli l'année dernière 50 millions de visiteurs, ce qui nous place au tout premier rang en Europe. Il est en

effet quelque peu anachronique que nos professionnels soient surtout spécialisés dans l'envoi de touristes français à l'étranger et rarement dans l'accueil.

A l'exception de ces tour-opérateurs et de l'hôtellerie de haut niveau, qui a également connu certaines difficultés en raison de l'absence de la clientèle américaine et japonaise provoquée par les événements déjà évoqués, les professionnels considèrent, dans leur ensemble, que la saison a été bonne et confirment les chiffres que je viens de donner.

Certes, vous dites que les critères ne sont pas bons. Cela est peut-être exact, mais ce sont en tout cas toujours les mêmes ; ce sont ceux qui ont permis de constater un effondrement en 1987. Aujourd'hui les choses vont bien.

Je vous ai déjà indiqué, avec beaucoup de bonne foi, que, dès mon arrivée au ministère, j'avais considéré qu'il fallait accroître la précision des statistiques, ce qui m'a amené à créer l'observatoire national du tourisme. Présidé par Pierre Elsen il est absolument indépendant des pouvoirs publics. Je vous ai même informé de mon souhait de le porter au niveau européen.

En tout état de cause les chiffres dont nous disposons, que ce soit chez nous ou dans les autres pays, ainsi que les comparaisons tant d'une année sur l'autre qu'entre les pays, démontrent que nous sommes toujours dans cette position éminemment favorable que je viens de souligner. Vous avez d'ailleurs vous-même reconnu que les choses n'allaient pas si mal puisque vous avez indiqué que nous étions dans la descente. Certes nous devons faire attention le jour où nous reviendrons dans la montée, et vous avez sans doute raison de dire qu'il n'est pas absolument certain que le tourisme continue à se porter aussi bien qu'aujourd'hui. Je répète, que tel n'était d'ailleurs pas le cas en 1987. Néanmoins nous pouvons tout de même nous féliciter tous de la situation actuelle.

Si j'ai souhaité créer cet observatoire national du tourisme, c'est précisément pour éviter toute polémique sur les statistiques. Nous sommes aujourd'hui d'accord avec l'ensemble des professionnels sur les chiffres que j'ai donnés.

Monsieur le député, sans pourtant vouloir trop allonger le débat sur ce sujet, même s'il est important, je vous indique que je dispose de deux documents élaborés dans votre région qui appuient mes affirmations.

Le premier a été réalisé par l'observatoire du tourisme des Alpes-Maritimes, le conseil régional P.A.C.A., le comité régional du tourisme Riviera-Côte-d'Azur et la chambre de commerce et d'industrie. Il confirme parfaitement les chiffres que j'ai cités. Il n'est issu ni du ministère ni même de la Banque de France, mais de la collectivité régionale dont vous êtes originaire.

Le deuxième document - Touriscope-Côte-d'Azur 1991 - a également été élaboré par le comité régional de tourisme. Il confirme également les chiffres que je vous ai donnés tant en commission qu'à cette tribune et il met en outre en évidence une information intéressante. Il indique en effet que, dans le domaine de l'hôtellerie, secteur dans lequel certains ont estimé qu'il y avait eu baisse, 18 000 lits supplémentaires ont été ouverts dans cette région.

En tout cas, je vous remettrai ces documents qui recoupent parfaitement les informations que je vous ai données.

Mme Martine Daugreilh. C'est faux !

M. le ministre délégué au tourisme. Non, madame, ce n'est pas faux ! Regardez les courbes.

Mme Martine Daugreilh. Nous avons le dernier rapport de la chambre de commerce !

M. Christian Estrosi. Vous n'avez pas lu toutes les pages, monsieur le ministre !

Mme Martine Daugreilh. Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?

M. le ministre délégué au tourisme. Je ne souhaite pas entrer dans une polémique. J'ai simplement cité un opuscule intitulé : « Observatoire du tourisme des Alpes-Maritimes. - Bilan de l'activité touristique dans les Alpes-Maritimes, mai, juin, juillet, août ».

Il est d'ailleurs souhaitable de cesser de polémiquer sur les chiffres d'autant que tous les comparatifs, qu'ils émanent de la Banque de France, de l'observatoire national ou des obser-

vatoires régionaux, devraient vous réjouir puisqu'ils sont éminemment favorables et témoignent de la bonne santé de l'économie touristique.

Mme Martine Daugreilh. Permettez-moi de vous interrompre, monsieur le ministre.

M. Christian Estrosi. Acceptez d'être interrompu par Mme Daugreilh !

M. le ministre délégué au tourisme. Nous ne changeons pas de critères d'une année sur l'autre. D'ailleurs les comités régionaux dont je parle ont adhéré à l'observatoire national du tourisme et ils sont d'accord avec les statistiques présentées.

M. Léonce Deprez. Ce sont des activités trop saisonnières !

M. le président. Monsieur le ministre, acceptez-vous que Mme Daugreilh vous interrompe ?

M. le ministre délégué au tourisme. Je veux bien, monsieur le président, mais je ne voudrais pas que nous passions trop de temps sur ce sujet car j'ai beaucoup d'autres thèmes à aborder.

M. le président. La parole est à Mme Martine Daugreilh, avec l'autorisation de M. le ministre.

Mme Martine Daugreilh. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Puisque vous vous êtes appuyé sur le rapport de l'observatoire régional qui aurait été élaboré avec la chambre de commerce et d'industrie, je vous indique que le président de cette dernière a envoyé un courrier, le 4 novembre dernier, avec un rapport faisant état de chiffres fournis par SIRIUS, système d'information économique des Alpes-Maritimes.

On peut y lire : « Diminution de la fréquentation hôtelière et du trafic aéroportuaire... Année médiocre... Bilan été 1991 : on note un recul moyen de l'activité hôtelière de douze points par mois en moyenne et de deux points en août... » Voilà les chiffres !

C'est l'hôtellerie qui a le plus pâti de la conjoncture, cumulant des pertes d'activité conséquentes au cours des mois de juin et de juillet.

M. Alain Le Vern. Il y a 18 000 lits de plus !

Mme Martine Daugreilh. Je tiens les graphiques à votre disposition.

M. le ministre délégué au tourisme. Je les ai aussi, mais nous ne les analysons pas de la même manière !

Mme Martine Daugreilh. Tels sont les chiffres.

Je suis d'accord pour reconnaître que le tourisme est important et pour étudier, avec vous, les critères sur lesquels mon ami et collègue M. Couve a appelé votre attention, afin qu'ils soient les mêmes pour tout le monde. En revanche n'engagez pas de polémique. Tout le monde sait parfaitement que la saison hôtelière a été particulièrement mauvaise, notamment sur la Côte d'Azur.

M. Pierres Forgues. Les hôtels sont trop chers !

M. Christian Estrosi. M. le ministre n'a pas lu toutes les pages du rapport qu'il a cité !

M. Jacques Limouzy. Monsieur le président, cela suffit ! Il n'y a pas que la Côte d'Azur ! Et les autres régions ?

M. le président. Monsieur Limouzy, je vous en prie !

M. le ministre délégué au tourisme. Monsieur le député ce n'est pas en vociférant comme vous le faites d'habitude que vous ferez apparaître la clarté dans cette affaire. Le tourisme marche parfaitement bien dans votre région, comme en témoignent les chiffres donnés hier par votre ami M. Valdiguié.

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. le ministre délégué au tourisme. Ils montrent que tous les records ont été battus. Mais, comme vous ne vous intéressez pas beaucoup au tourisme dans votre région, vous ne pouvez le savoir.

Madame le député, les graphiques, les voilà ! Et si on compare la courbe de 1990 à celle de 1991, on constate qu'elles sont similaires. N'entamons pas, maintenant, une polémique sur la Côte d'Azur. Toutes les informations et statistiques

confirment l'excellence de ses résultats. Madame le député, vous citez les graphiques de la fréquentation hôtelière. J'ai moi-même cité le rapport de Touriscope qui annonce 18 000 chambres de plus.

Mme Martine Daugreilh. Encore faudrait-il qu'elles soient occupées !

M. le ministre délégué au tourisme. Même si la répartition est inégale entre les hôtels, ce chiffre est loin de signifier qu'il y a eu moins de touristes. N'entrons pas dans une polémique sur les chiffres, le secteur hôtelier se porte bien !

M. Christian Estrosi. Il se porte mal !

M. le ministre délégué au tourisme. A voir les équipements touristiques de la Côte d'Azur et ses résultats chiffrés, on ne peut guère la considérer comme sinistrée ! N'essayez donc pas de démontrer à tout prix qu'un secteur qui marche bien - ça devrait réjouir tout le monde - marche mal !

M. Léonce Deprez. Il doit pouvoir se développer !

M. le ministre délégué au tourisme. J'ai reconnu moi-même que l'hôtellerie avait pu connaître des difficultés factuelles, mais, globalement, le secteur marche bien. Quant aux statistiques, elles sont élaborées, chaque année, de la même manière, je vous le confirme.

Le Gouvernement, à mon initiative, a apporté au moment de la crise, son soutien le plus complet aux entreprises touchées par la baisse de l'activité ou, plus exactement, par la baisse de chiffre d'affaires consécutive à la crise.

C'est ainsi que nous avons mis en place, dès le début de l'année, un ensemble de mesures fiscales et sociales pour permettre aux professionnels concernés de passer ce cap difficile. Vous voyez bien, monsieur Couve, que, contrairement à ce que vous prétendiez, le Gouvernement intervient aux côtés des professionnels. Nous sommes le seul pays européen, à avoir accompli cet effort. Cela mérite bien d'être souligné.

Au-delà de ce rappel conjoncturel, je voudrais dresser rapidement le bilan de mon action avant de vous présenter le budget de mon ministère et mes objectifs pour 1992.

S'agissant tout d'abord de la mesure de l'activité du secteur du tourisme, parfois trop imprécise bien qu'indispensable pour éclairer les choix tant des pouvoirs publics que des entreprises touristiques, j'ai considérablement renforcé le dispositif d'observation économique tout en veillant à garantir son indépendance et sa crédibilité.

L'observatoire du tourisme a été mis en place le 1^{er} juillet dernier. Il vient de fournir ses premiers résultats en liaison étroite avec les collectivités locales qui peuvent s'associer à l'observatoire. Des conventions ont été signées, d'autres vont l'être prochainement, en particulier d'ailleurs avec la région Provence - Côte d'Azur. Je m'en félicite.

J'ai également demandé au conseil national du tourisme plusieurs rapports visant à mieux connaître l'effort public en faveur du tourisme, conformément au souhait que vous avez vous-même exprimé et dont je ne manquerai pas de communiquer les conclusions exhaustives à l'Assemblée nationale.

J'ai présenté à Chambéry, le 15 avril dernier, devant les professionnels et les élus de la montagne, un ensemble de dispositions en faveur de nos stations de sports d'hiver, couramment appelé « plan montagne ». Ce plan prévoit une pause de la production immobilière, la diversification de l'offre, le développement de l'investissement hôtelier ainsi qu'un effort en faveur de la qualité - les plans qualité-station - la rénovation des hébergements associatifs, la mise en place de projets de station et un effort encore accru de promotion.

Ce plan a été particulièrement bien reçu par l'ensemble des professionnels concernés. Je reconnais néanmoins que les moyens mis en place par l'Etat ont été jugés insuffisants.

Très prochainement, je vais présenter, comme je m'y étais engagé, des mesures importantes en faveur de l'hôtellerie indépendante et familiale. Ce plan de modernisation de l'hôtellerie indépendante permettra la relance attendue de ce secteur. Là encore, le partenariat joue pleinement.

Le projet de loi sur la commercialisation des voyages a été déposé sur le bureau de l'Assemblée. Cette réforme de la loi de 1975 permettra aux entreprises, si l'Assemblée en décide ainsi, de mieux affronter la concurrence et renforcera les droits des consommateurs.

Dans le domaine du tourisme social, le Gouvernement - comme cela a été souligné par M. Tardito - a retenu, le 24 juillet dernier, un ensemble de mesures : le principe d'un second billet S.N.C.F. à tarif réduit pour inciter les Français à partir en hiver - et M. Léonce Deprez a bien raison de souligner la nécessité d'un meilleur étalement du tourisme dans le temps et dans l'espace ; le développement du chèque-vacances dans les P.M.E., ainsi qu'un programme de soutien global en faveur des associations de tourisme social.

J'ai également, conformément aux priorités annoncées, lancé une politique en faveur de la qualité reposant notamment sur la démarche expérimentée, à mon initiative, dans certaines de nos stations de montagne et sur la création d'une cellule administrative qui se consacrera à cet effort.

J'ai enfin formé le projet de mettre en place, au cours des mois prochains, une structure partenariale destinée à favoriser la création de produits touristiques nouveaux et à soutenir l'exportation de notre ingénierie.

Je voulais, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, dresser ce rapide bilan avant d'indiquer les grandes lignes du projet de budget pour 1992. Le budget du ministère du tourisme pour 1992 est en nette progression - de 7 p. 100 - par rapport à celui de 1991 : pour avis, 396,8 millions de francs pour 1991, 424,8 millions de francs pour 1992.

M. Geng, rapporteur, a comparé tout à l'heure des chiffres qui ne sont pas comparables, puisqu'il rapproche le budget voté pour 1991, y compris la réserve parlementaire, du projet de budget pour 1992, sans réserve parlementaire. Nous en reparlerons.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. C'est dans le dossier du ministère, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué au tourisme. Nous n'allons pas, là non plus, entamer de polémique. Comme tous les parlementaires qui se sont exprimés, sur ce point, le ministre du tourisme regrette que ce budget ne soit pas plus important. Comme eux, il constate que la part prise par le tourisme dans l'économie nationale, qui est aujourd'hui pratiquement la première, mériterait qu'on lui attribue des moyens bien plus importants. Comme eux, il souhaite que tout le monde prenne bien conscience de l'importance du tourisme dans l'économie nationale.

Cependant, force est de constater qu'entre 1985 et 1992, c'est pratiquement de 50 p. 100 qu'a augmenté le budget du ministère du tourisme, qui est passé de 284 millions de francs en 1985 à 424,8 millions de francs en 1992 ! En 1987, ce budget - je n'ai pas consulté les commentaires qu'il a suscités à l'époque mais je présume que les parlementaires qui l'ont voté ne l'ont pas considéré comme catastrophique pour le tourisme français - n'était que de 294 millions de francs !

M. Didier Migaux. Ils l'ont oublié !

M. le ministre délégué au tourisme. Personne ne s'était scandalisé, alors, de ce budget, qui était pourtant beaucoup plus faible que celui qui vous est proposé aujourd'hui !

Vous avez raison de dire qu'il faut continuer dans cette direction...

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. C'est pour vous aider, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué au tourisme. ... et qu'il est souhaitable d'accorder davantage de moyens au secteur du tourisme. Reconnaissons ensemble que l'orientation qui a été prise est bonne et que des efforts sont consentis depuis quelques années pour que nous puissions atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier. C'est vrai, on le reconnaît !

M. le ministre délégué au tourisme. En tout cas, ce projet de budget traduit ma volonté, la volonté gouvernementale, de privilégier deux modes d'intervention : l'impulsion, vous l'avez dit monsieur le rapporteur, et le partenariat.

Pour ce qui est de l'impulsion, il faut souligner que les crédits d'intervention, titre IV, et les subventions d'investissement, titre VI, représentent plus de la moitié de ma dotation budgétaire.

Mon budget est également orienté largement vers le partenariat puisqu'il consacre plus du quart de ses crédits à Maison de la France.

Pour assurer la promotion de la France à l'étranger, vous savez tous qu'un G.I.E. « Maison de la France » a été constitué afin de rechercher un effet de levier à partir des crédits de l'Etat.

Eh bien, de 1987 à 1991, le nombre des adhérents de ce G.I.E., publics ou privés, est passé de 70 à 750, leur contribution financière progressant de 46 p. 100 de 1990 à 1991. Je vous rassure, monsieur Tardito, parmi les adhérents de Maison de la France figurent de nombreux hôteliers modestes, des campings et des organismes de tourisme social.

Le projet de budget pour 1992 a donc été préparé, et M. Le Vern l'a excellemment souligné, en tenant compte, bien naturellement, des règles imposées par la lettre de cadrage qui comportait des coefficients de réduction pour les crédits de chaque titre.

Les crédits du titre III progressent cependant de 10,8 p. 100 par rapport au projet pour 1992.

Cette augmentation est due, pour une large part, à l'inscription au budget du tourisme de 163 emplois du ministère de l'équipement correspondant à des agents en fonction au sein de l'administration du tourisme. Mais nous devons nous en féliciter. Car c'est reconnaître que ce ministère est devenu un ministère de plein exercice et qu'il doit donc être doté d'une administration efficace, performante, qui lui permette de répondre aux attentes.

Mais le budget de fonctionnement traduit aussi la volonté de voir confortés les services extérieurs que sont les délégations régionales au tourisme par un léger accroissement du nombre des emplois et des moyens de fonctionnement correspondants.

Les crédits pour dépenses informatiques progressent également fortement afin d'améliorer la productivité des services, et surtout, de développer notre outil d'analyse statistique.

Les crédits du titre IV, malgré la réduction de 15 p. 100 imposée lors des premières phases de négociation budgétaire, sont finalement abondés de 0,5 million de francs grâce à diverses mesures nouvelles. Des redéploiements de crédits entre les différentes lignes de ce titre ont cependant été nécessaires pour dégager les moyens destinés aux actions prioritaires, sur lesquelles je vais revenir.

S'agissant des dépenses en capital, un montant d'autorisations de programme très légèrement supérieur à celui de 1991 a été obtenu. Je souligne que si l'on compare le projet de budget pour 1991 au projet de budget pour 1992, les autorisations de programme - certains d'entre vous m'ont questionné sur ce sujet - progressent de 15,6 p. 100.

Les crédits de paiement ont été, à ma demande, abondés lors de la négociation budgétaire et leur montant est supérieur à celui qui avait été prévu dans le projet de budget pour 1991.

Les mesures nouvelles, notamment sur le titre IV et les divers redéploiements auxquels j'ai fait allusion visent à dégager les moyens correspondants à trois priorités essentielles :

La première priorité est la promotion. En 1992, mon ministère consacrera à la promotion, par l'intermédiaire du G.I.E. Maison de la France, 192 millions de francs. La subvention attribuée au G.I.E. est, c'est vrai, très légèrement inférieure à celle versée en 1991 - 109,76 millions de francs pour 1992, 112,45 millions de francs en 1991. Mais il faut également tenir compte des autres postes budgétaires où figurent aussi des dépenses de promotion. Ainsi, les dépenses de personnel à l'étranger augmentent sensiblement et dépassent les 50 millions de francs et Maison de la France est présente dans vingt-neuf pays avec trente-huit bureaux.

Ce budget de promotion représente 45 p. 100 du budget du ministère du tourisme. C'est dire l'effort de promotion réalisé ! Il entraînera un montant de contributions du même ordre en provenance des partenaires extérieurs. Dans ce secteur de la promotion, le partenariat prend encore toute sa signification.

Notre stratégie de promotion vise deux objectifs précis et concrets : augmenter les flux touristiques en veillant particulièrement à leur étalement dans l'espace - accroissement du nombre de régions concernées par le tourisme international - et dans le temps - allongement de la durée de la saison touristique ; augmenter la durée moyenne des séjours actuellement inférieure à dix jours, en particulier pour la clientèle provenant des marchés lointains.

Pour atteindre ces objectifs, une stratégie différenciée est mise en œuvre selon les marchés : pour les marchés lointains, faire de Paris la porte d'entrée sur le tourisme européen et inciter à la découverte des différentes régions françaises ; pour les marchés proches, positionner la France pour les vacances principales comme destination de qualité, au bon rapport qualité-prix et en faire la destination numéro un en Europe des courts séjours et des deuxièmes et troisièmes vacances.

Par ailleurs, des marchés prioritaires ont été définis en fonction de leur potentiel. Il s'agit d'abord de quatre grands marchés, Allemagne, Grande-Bretagne, États-Unis et Japon, qui représentent à eux quatre plus de 50 p. 100 de nos recettes touristiques en devises.

Le choix de ces marchés prioritaires n'empêche pas la réalisation d'actions sur d'autres marchés, qu'il s'agisse de marchés proches dont le poids est important, Belgique, Suisse, ou porteurs d'avenir, je pense en particulier aux pays de l'Est, ou encore de marchés lointains dont les clientèles que j'appellerai plus « dépen-sières » et à saisonnalités spécifiques intéressent particulièrement l'industrie touristique.

J'ai également demandé à Maison de la France de s'engager dans un effort de promotion sur le marché intérieur. C'est là une dimension nouvelle pour son action dont j'attends d'ici à quelques années le même effet de coordination et de levier que celui constaté sur les marchés étrangers. Nous pouvons tous, là encore, nous féliciter du remarquable travail accompli par notre groupement d'intérêt économique Maison de la France.

Enfin, la promotion des Antilles sur les marchés américain et européen, dont les résultats ont contribué à amortir le choc de la crise du début de l'année, sera poursuivie en 1992.

La deuxième priorité est l'incitation à l'évolution des produits touristiques. Mon ministère intervient suivant deux approches qui visent toutes deux à favoriser la création ou l'adaptation de produits répondant aux exigences nouvelles des clientèles et concourent à l'aménagement de notre territoire, dimension essentielle de ma politique, bien soulignée par M. Le Vern.

Tout d'abord, une approche par filières, par familles de produits : montagne, littoral, espaces naturels et ruraux, produits spécifiques des milieux urbains ou destinés aux clientèles d'affaires.

Ma démarche consiste à définir, avec l'ensemble des professionnels du tourisme et en fonction de l'évolution des marchés analysée par Maison de la France ou par l'Observatoire du tourisme, des couples marché-produit à fort potentiel.

D'une façon générale, il s'agit de préconiser les produits qui conduisent à un allongement de la saison, ce qui a le double avantage de permettre une meilleure rentabilité des investissements et d'accroître la valeur ajoutée du secteur sans recourir à des investissements lourds complémentaires.

Les produits d'avenir sont bien entendu ceux qui s'appuient très largement sur deux atouts qui font l'attrait de notre pays : la richesse de notre patrimoine culturel et la qualité de notre environnement.

J'insiste sur ce point : un environnement préservé est la condition du maintien des résultats de la France dans le domaine du tourisme.

Une opération touristique ne doit pas, mesdames, messieurs les députés, détruire, mais, au contraire, valoriser l'environnement dans lequel elle doit s'insérer. Il faut maîtriser le développement touristique. C'est indispensable si nous voulons continuer à occuper la place qui est la nôtre aujourd'hui dans le secteur du tourisme.

Si M. Léonce Deprez était resté en séance il aurait pu m'entendre approuver sa proposition d'élargir la convention qui existe déjà entre les ministères du tourisme et de l'environnement aux collectivités afin d'unir les efforts en faveur de la protection de l'environnement et du fleurissement, dont je sais combien il lui est cher.

M. Claude Wolff. Nous le lui dirons !

M. le ministre délégué au tourisme. Je vous en remercie.

J'ai rappelé tout à l'heure les dispositions prévues en faveur du tourisme en montagne.

A propos du littoral, mon ministère poursuit son aide au développement de produits liés à la plaisance, notamment par le biais des projets de stations-voile, ainsi que sa participation à des études menées sur le plan régional et aux réflexions interministérielles visant à mieux coordonner le développement des ports de plaisance et en général, des nouveaux équipements touristiques.

Pour mieux faire connaître les espaces naturels et ruraux qui doivent constituer d'ici à la fin du siècle l'un des atouts principaux de notre tourisme, - vous l'avez pratiquement tous souligné -, j'ai l'intention de mettre en œuvre un certain nombre de dispositions nouvelles :

Création et développement de produits de pleine nature mais aussi découverte du patrimoine culturel local ;

Aide à la mise en marché des produits de l'agritourisme, des pays d'accueil et des parcs naturels régionaux et nationaux - gîtes, fermes-auberges, campings à la ferme ;

Organisation de ces produits en complémentarité avec la petite hôtellerie modernisée ;

Actions de promotion en France et à l'étranger ;

Incitation à la mise en place d'un balisage informatif multilingue des sites et monuments ;

Actions de formation des opérateurs du tourisme rural, qui me paraît éminemment souhaitable - je pense aux petits hôteliers et aux gestionnaires d'hébergements.

Second volet de la politique en faveur des produits, l'approche territoriale.

Les contrats de plan constituent le cadre institutionnel principal de cette démarche. En 1992, le ministère du tourisme disposera de 39 millions de francs sur le titre IV et en autorisations de programme pour honorer les engagements de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales. Je tiens tout particulièrement à ce que ces engagements soient honorés, et ils le seront.

On peut regretter la faiblesse des crédits inscrits dans les contrats de plan au titre du ministère du tourisme, mais je tiens à rappeler que ces crédits sont le résultat des négociations qui ont été menées à l'époque avec les régions. J'ai été sidéré de découvrir combien sont rares les régions qui, dans leur contrat de plan, ont fait du tourisme une priorité. J'espère que nous pourrions changer cette situation lors de la discussion des prochains contrats.

A ceux qui craignent l'insuffisance des crédits de paiement, je précise qu'ils seront en 1992 de 10,8 millions de francs contre 10,7 milliards de francs en 1991, c'est-à-dire de même niveau. Ces crédits ont été, au cours des dernières années - M. Geng et Mme Robert l'ont souligné - largement sous-consommés. Comme ils se reportent d'une année sur l'autre, nous pourrions, quand il le faudra, les utiliser.

Quoi qu'il en soit, il y a sous-consommation chronique des crédits, pourtant faibles, inscrits en faveur du tourisme dans les contrats de plan. Et si les crédits sont faibles, je le répète, c'est parce qu'il y a eu peu de demandes.

Mme Martine Daugreilh. C'est entendu !

M. le ministre délégué au tourisme. Les autorisations de programme du F.I.T., fonds d'intervention touristique non contractualisé, passent pour leur part de 10,5 à 16 millions de francs.

Je rassure ceux qui s'interrogeaient sur l'avenir du F.I.T. Certes, les sommes ne sont pas encore très significatives, mais l'orientation est bonne puisqu'elle va dans le sens d'une croissance forte.

La politique en faveur des produits, monsieur Deprez, repose également sur la mise en œuvre des conventions que j'ai signées avec mes collègues de l'agriculture, de l'environnement, de la culture et de la jeunesse et des sports.

Ces conventions, comme vous le souhaitiez, monsieur Le Vern, visent à concentrer des financements sur des opérations complexes qui exigent une approche interministérielle. Le secteur du tourisme, par sa nature même, est en effet un secteur fortement interministériel.

Troisième priorité, la contribution à la politique d'insertion sociale et professionnelle.

Cette contribution passe par une action soutenue en faveur du tourisme social ainsi que par un effort accru pour la formation professionnelle.

En matière de tourisme social, le taux de départ en vacances des Français est de 59,1 p. 100. Il n'est que de 30 p. 100 pour les ménages dont le revenu annuel est compris entre 20 000 et 60 000 francs.

Sans revenir sur les mesures annoncées en juillet dernier et dont j'ai déjà parlé, je veux affirmer que la politique sociale du tourisme doit être adaptée aux besoins actuels des populations concernées. Il convient donc d'accompagner progressivement les mutations inévitables pour tenir compte de l'évolution de la demande. De ce fait, les associations doivent à la fois moderniser leur patrimoine et les produits qu'elles proposent ainsi que leurs modes de gestion.

En ce qui concerne l'hébergement à caractère associatif ou familial et la rénovation des centres et villages de vacances, les crédits du ministère sont passés, entre 1988 et 1991, de 17 à 33 millions de francs, soit un quasi-doublement.

Je saisis l'occasion pour rappeler qu'en 1984, les crédits en faveur du tourisme associatif du ministère du tourisme ont été globalisés dans la dotation globale d'équipement. Les structures de tourisme associatif peuvent donc se tourner vers les collectivités qui ont récupéré les crédits correspondants. Cela a été très largement oublié. Je tenais à le rappeler à cette tribune.

Le projet de loi de finances pour 1992 prévoit la poursuite de l'effort engagé depuis 1988. Ainsi, 34,2 millions de francs d'autorisations de programme seront consacrés, cette année, à la rénovation du patrimoine du tourisme associatif. J'espère, monsieur Tardito, que cela vous rassure.

Un effort budgétaire important en faveur des associations doit permettre d'aider à la modernisation du secteur associatif par des conventions d'objectifs dans les domaines suivants : formation des dirigeants, modernisation de la gestion et diversification des produits. Les crédits destinés aux associations passeront de moins de 4 millions de francs au projet de budget de 1991 à près de 10 millions de francs en 1992.

Pour les associations sociales - sur lesquelles vous m'avez, monsieur Tardito, directement interrogé - les crédits passeront de 6,8 millions en 1991 à 10 millions en 1992 pour l'aide à la modernisation.

Par ailleurs, des actions spécifiques seront conduites pour favoriser le départ en vacances des plus jeunes ainsi que des personnes souffrant de handicaps.

Je voudrais enfin aborder le problème très important de la formation.

L'accord-cadre interministériel sur les formations dans le tourisme a mis en évidence la volonté de l'Etat de mieux coordonner l'intervention des différents ministères.

Le bilan des dix-huit premiers mois d'application de cet accord-cadre est significatif : actions de formation avec les fédérations professionnelles - là aussi, nous privilégions le partenariat ; création d'une structure pour l'exportation de notre savoir-faire en matière de formation ; mise au point de modules de formation aux langues ; études sur l'analyse des besoins.

Plus généralement, je retiens trois impératifs dans le domaine de la formation pour 1992.

Premier impératif : améliorer la connaissance de l'emploi et des besoins de qualification dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et des agences de voyage.

Deuxième impératif : lutter contre la précarité de l'emploi et développer la formation des travailleurs saisonniers. Cela pourra se faire notamment par le soutien à des initiatives visant au recrutement d'employés qualifiés, avec des contrats stables, après des périodes de formation en alternance, en collaboration, là encore, avec les fédérations professionnelles avec lesquelles nous avons déjà engagé la concertation, ainsi que par la création d'une bourse de l'emploi pour les travailleurs saisonniers.

Troisième impératif : développer l'information sur les métiers et les formations, en étroite liaison avec les professionnels, pour valoriser les carrières du tourisme et de l'hôtellerie-restauration et assurer la meilleure orientation possible des jeunes en recherche d'emploi.

Je rappelle à ce sujet que le secteur de l'hôtellerie et de la restauration est en développement constant avec 721 000 personnes employées, dont 516 000 salariés. Plus de 25 000 emplois sont créés chaque année dans ce secteur économique, ce qui en marque l'importance et, soit dit en passant, la bonne santé.

Pour mener à bien ces différentes actions, une augmentation des crédits d'environ 30 p. 100 est inscrite dans le projet de budget pour 1992, puisque 8,6 millions de francs seront affectés en 1992 aux actions de formation, contre 6,3 millions en 1991.

Doivent y être rajoutés les crédits du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, soit environ 3 millions, ainsi que les financements mobilisés dans le cadre des contrats de plan, c'est-à-dire de 12 à 15 millions de francs par an, et les crédits du fonds social européen, soit 53 millions de francs sur les années 1990 à 1993.

C'est sur cette dernière illustration du caractère très interministériel et partenarial de l'action du ministère du tourisme que je voudrais conclure.

Mme Robert m'a interrogé sur le fonds de compensation de la T.V.A. Un décret pris en 1989 avait, entre autres, été signé par un secrétaire d'Etat chargé des collectivités territoriales nommé Jean-Michel Baylet. Il permettait le remboursement de la T.V.A. sur les investissements des collectivités locales lorsque la gestion des équipements était confiée à des associations. J'avais à l'époque beaucoup poussé dans cette direction, qui me paraissait très bonne.

Aujourd'hui, un projet de décret en sens contraire est à l'étude. Je ne cacherai pas à la représentation nationale que je suis intervenu pour dire qu'il n'y avait pas de différence entre l'appréciation du secrétaire d'Etat chargé des collectivités territoriales de 1989 et celle du ministre délégué au tourisme d'aujourd'hui. Je souhaite donc que la situation actuelle perdure.

M. Léonce Deprez. Nous en prenons note !

M. le ministre délégué au tourisme. Vous prenez acte de mon souhait.

M. Pierre Forgues. C'est très important !

M. le ministre délégué au tourisme. L'Assemblée nationale, en tout cas, doit être persuadée - elle l'est, d'ailleurs ; cela transparaissait dans toutes les interventions -, le tourisme est un secteur de pointe en pleine croissance.

Il est porteur d'avenir, M. Couve l'a souligné, en matière de création d'emplois, d'aménagement du territoire - M. Le Vern y a insisté - et de solde bénéficiaire en devises.

Il est branché sur les appétits de consommation et de communication - M. Geng et Mme Robert l'ont souligné - mais en même temps de découverte et de compréhension de l'environnement, qui marquent le monde contemporain, comme M. Léonce Deprez l'a noté.

Il est promoteur des technologies les plus avancées en matière de transport et de télématique. Il se nourrit d'une multitude d'initiatives, de l'évolution permanente et concertée d'un grand nombre de réseaux d'intervenants.

Le partenariat, exigé par la nature même de l'économie touristique, apparaît comme la forme la plus souhaitable de l'intervention de l'Etat. Il permet de conjuguer l'effort national avec ceux des collectivités locales et des professionnels. Il libère les initiatives, il assure la concertation et la coordination. Il permet, sauf dans des secteurs très précis, de surmonter les polémiques sur les chiffres. Nous pouvons d'ailleurs nous accorder à reconnaître que le tourisme est plus un secteur de consensus que de divergences. Il est donc la clé du succès.

A cette démarche fructueuse de partenariat, je sais que tous les groupes de l'Assemblée sont attentifs. Je les invite donc à s'y associer en approuvant la politique que je viens de vous présenter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Chers collègues, nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre, ma question concerne le tourisme en zone de montagne.

Je fais partie de ceux qui considèrent que les efforts entrepris sont importants. Le plan montagne, les dispositions en faveur de la montagne dont vous venez de parler, me semblent aller dans le bon sens. Mais les crédits sont insuffisants et nous avons encore beaucoup de travail pour faire avancer les choses.

Nous travaillons pour faire en sorte que, du point de vue touristique, l'été soit plus important que l'hiver, pour diversifier et pour allonger les saisons de tourisme. Nous avons besoin pour cela de dispositions réglementaires et législatives. Je ne parlerai donc pas des crédits et je vous poserai simplement deux questions concernant les problèmes à régler pour un meilleur fonctionnement du tourisme dans nos zones de montagne.

Tout d'abord, vous avez mis en place un groupe de travail sur les vacances et le calendrier scolaires. Je suis heureux de constater que, avec votre soutien et grâce à l'action de votre ministère contre celle d'autres ministères, notamment celui de l'éducation nationale qui ne voulait rien céder, nous avons obtenu des dispositions positives. Cependant, il reste à régler le cas de certaines vacances de printemps qui se terminent le 11 mai.

Acceptez-vous, monsieur le ministre, comme vous en avez pris l'engagement, que ce groupe de travail se poursuive de telle sorte que nous puissions nous pencher sur la question des départs fractionnés au mois de juin et des rentrées échelonnées au mois de septembre, mais aussi que sur la remontée dans le temps de ces fameuses vacances qui se terminent en mai, époque où il n'y a plus de neige dans les zones de montagne ?

Ensuite, nous avons besoin que vous nous aidiez pour que, sur place, il y ait un véritable développement de la pluriactivité, dont je souhaiterais qu'elle dépasse le seul cadre de l'agriculture. J'aimerais que, avec vos collègues de l'agriculture et de l'aménagement du territoire, vous puissiez mettre en place un véritable statut « toutes professions » du pluriactif, statut qui serait très utile dans les zones de montagne. Quelles sont vos intentions à ce sujet ?

Sur l'hôtellerie de montagne, je souhaiterais également que vous précisiez vos intentions. Parmi les mesures contenues dans le plan montagne, celle qui prévoit l'accès des hôteliers au Codevi est intéressante, mais elle est largement insuffisante. Si nous voulons améliorer l'accueil dans les zones de montagne, nous devons nous appuyer sur l'hôtellerie familiale, mais aussi développer l'installation d'autres hôtels et d'autres capacités d'accueil. Acceptez-vous de voir alléger les droits de succession pour la petite hôtellerie familiale en nom propre ? Êtes-vous favorable à la mise en place de crédits d'impôts, d'exonérations fiscales ou de prêts à taux bonifiés renforcés pour l'installation de nouveaux hôtels de deux, voire trois étoiles ?

Enfin, monsieur le ministre délégué, ce n'est pas parce que nous avons eu de la neige l'hiver dernier qu'il y en aura toujours. Je souhaiterais que les questions que nous avons posées ne tombent pas dans l'oubli, qu'il s'agisse de la mutualisation face au risque d'absence de neige ou de la création d'un fonds national « relais » qui permettrait l'accès, pour les collectivités, à des prêts à taux bonifiés pour faire face aux difficultés. Sur l'une et l'autre de ces solutions, quand comptez-vous prendre des décisions ?

La montagne, et elle l'a prouvé, est une chance pour le tourisme français. Je souhaiterais que vous renforciez le soutien que vous lui apportez déjà. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Nous sommes au début de la période des questions et je ne serais pas intervenu, cher Patrick Ollier, si vous n'aviez pas parlé près de quatre minutes.

M. Patrick Ollier. Veuillez m'excuser !

M. le président. Il est inscrit sur la feuille jaune de séance que, chaque orateur dispose de deux minutes pour poser sa question. Si chacun vous imite, on peut en prévoir les conséquences !

Je ne suis pas, chers collègues, un majordome pour vous rappeler constamment à la discipline, ou à l'autodiscipline, mais de grâce, soyez aimables et tâchez de respecter votre temps de parole. Je vous en remercie tous à l'avance.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au tourisme. Monsieur Ollier, vous connaissez bien les problèmes de la montagne, dont vous êtes un élu. Vous vous y intéressez et vous vous y impliquez de manière très active.

Le plan montagne, dont vous avez dit qu'il allait dans le bon sens, est un des modèles de ce partenariat que nous avons su créer ensemble. Je sais - vous me l'aviez dit, comme

certain professionnels et je l'ai moi-même reconnu par avance - que les crédits d'Etat sont jugés insuffisants. Mais, quels que soient les gouvernements et quelles que soient les périodes, l'action de l'Etat est toujours insuffisante lorsqu'il donne et toujours excessive lorsqu'il prend. Nous nous inscrivons donc là dans une continuité de bon aloi !

Le plus important, c'est que nous ayons réussi tous ensemble, après dix-huit mois de concertation, à nous mettre d'accord sur des mesures qui doivent permettre de mieux maîtriser les problèmes de la montagne dans toutes leurs dimensions, en particulier une meilleure répartition des touristes dans le temps, ce qui nous amène à parler des vacances scolaires.

L'année dernière, toujours dans un cadre partenarial, nous avons pu parvenir à des conclusions positives. Nous ne l'avons pas fait « contre » le ministère de l'éducation nationale, même si certaines oppositions se sont fait « contre » le ministère de l'éducation nationale, même si certaines oppositions se sont fait jour, car le ministre, comme d'ailleurs Mme le Premier ministre, avaient la volonté de trouver des solutions.

Quoi qu'il en soit la situation est aujourd'hui éminemment meilleure qu'elle ne l'était.

Reste posé, c'est vrai, le cas de la dernière semaine de vacances de printemps qui se terminent en mai. Mais, comme il fallait répartir les vacances dans le temps et qu'au surplus il y aura cette année les jeux Olympiques, nous avons été obligés, si nous voulions ne pas toucher, comme il est souhaitable, aux rythmes scolaires, de débiter, pour la dernière zone, sur la première semaine de mai. C'est, je vous l'accorde un peu tard pour les stations de montagne, mais les stations balnéaires, elles, s'en félicitent.

Je suis d'accord pour travailler avec vous sur la question. Cependant il sera difficile, étant donné le nombre de zones, de ne pas débiter sur le mois de mai si nous voulons respecter les rythmes scolaires.

En tout cas, le groupe de travail sur les vacances scolaires est de nouveau installé. Il réfléchit également sur les vacances d'été : faut-il plusieurs zones ou non ? Je suis d'accord pour que nous continuions à travailler comme nous l'avons fait par le passé, de manière extrêmement positive.

Concernant la pluriactivité, nous sommes en discussion avec le ministre de l'agriculture. Il y a une prise de conscience générale que la pluriactivité doit être la règle fondamentale dans les zones rurales, chez vous mais également ailleurs, compte tenu des difficultés que connaissent aujourd'hui les milieux agricoles - je puis en parler en connaissance de cause. Nous sommes engagés, là encore, dans le bon sens.

Quant à l'hôtellerie de montagne à qui - je l'avais annoncé l'année dernière - le plan montagne ouvre le bénéfice des Codevi et qui bénéficiera aussi de l'ensemble des mesures que je vais annoncer dans quelques semaines, peut-être même dans quelques jours, je rappelle qu'elle peut prétendre aux mesures présentées par Mme le Premier ministre en faveur des P.M.E. et des P.M.I. et dont je n'ai pas oublié, monsieur Couve, que je dois vous les faire parvenir dans la journée.

M. Jean-Michel Couve. C'est fait !

M. le ministre délégué au tourisme. Vous voyez donc que je n'ai pas menti !

Ces mesures concernent directement les hôteliers de montagne, s'agissant en particulier des droits de succession ou de la transformation des sociétés en nom personnel en sociétés anonymes ou à responsabilité limitée. Ce sont autant d'initiatives qui vont dans le sens que vous souhaitez.

Enfin, sur les mesures à prendre pour pallier l'absence de neige, nous sommes d'accord. Il faut, de manière impérative, créer un fonds de mutualisation. Il y aura forcément encore des années sans neige et il ne faut pas attendre que cela se produise pour se lamenter et se tourner vers les pouvoirs publics. Il faut que la solidarité joue entre les différentes stations. A ce moment-là, l'Etat s'engagera.

Des conversations que j'ai eues jusqu'à maintenant, je n'ai pas retiré l'impression que tous étaient prêts à aller dans cette direction. Je l'avais proposé dans le plan montagne, mais il y faut une adhésion des professionnels et des élus. Or, aujourd'hui, les avis me semblent partagés. En tout cas, ma conviction est la même que la vôtre. La création d'un

fonds de mutualisation est indispensable. A défaut, nous nous trouverons de nouveau dans la situation catastrophique que nous avons connue il y a deux et trois ans.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.
La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Monsieur le ministre délégué, j'ai noté votre satisfaction devant les résultats du tourisme en 1991.

Si cette satisfaction se justifie peut-être pour un certain nombre de secteurs, je ne la partage pas du tout pour les Alpes-Maritimes et pour la Côte d'Azur. D'ailleurs, mon excellente collègue Martine Daugreilh vous a fait la démonstration (*Rires sur les bancs du groupe socialistes*) que les chiffres ne confirmaient pas votre analyse. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie.
Poursuivez, monsieur Estrosi.

M. Christian Estrosi. Je vous remercie, monsieur le président.

En effet, monsieur le ministre, notre hôtellerie a connu une chute de plus de douze points en 1991.

M. Pierre Forgues. Elle est trop chère !

M. Christian Estrosi. Je ne vous interrogerai pas, monsieur le ministre, sur votre budget. Je vous demanderai de mettre en œuvre votre action dans deux domaines.

Tout d'abord, le calendrier scolaire - sujet qui a déjà été abordé par mon collègue Patrick Ollier.

Le département des Alpes-Maritimes a la particularité d'avoir un double type de tourisme : un tourisme de montagne et un « tourisme de soleil ». Or nous sommes durement frappés par le calendrier scolaire. Nous l'avons été très durement en 1991. Je reconnais que votre action a déjà porté partiellement ses fruits et a permis d'aboutir à un meilleur résultat pour la période des vacances scolaires de Pâques, qui se sont étalées sur les mois d'avril et de mai. Comme mon collègue Patrick Ollier, j'insiste pour que vous poursuiviez vos efforts, afin que ces vacances s'étalent non du 11 avril au 11 mai, mais sur l'ensemble du mois d'avril. Ainsi le tourisme de montagne pourrait-il en bénéficier pleinement.

Je voudrais aussi vous parler des vacances d'été. Celles-ci ne commencent que la deuxième semaine de juillet, ce qui a des conséquences fâcheuses pour les professions du tourisme de la Côte d'Azur. En effet, contrairement aux autres années, le seul mois plein d'été que nous ayons fait a été le mois d'août. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous accentuiez vos efforts de façon que les vacances commencent dès la fin juin et que nous puissions ainsi retrouver une saison pleine en juillet, au lieu des résultats catastrophiques que nous avons connus en 1991.

Je terminerai par un problème qui concerne l'économie de montagne : c'est l'aide apportée au tourisme de montagne par les collectivités territoriales - que vous connaissez bien puisque vous avez été secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

Il se trouve que le conseil général des Alpes-Maritimes a, de nombreuses fois, essayé, après les années critiques que nous avons connues faute de neige, d'apporter une aide à l'investissement privé dans les stations de montagne pour réhabiliter l'hôtellerie et relancer le commerce et les activités du tourisme de montagne. Systématiquement, le préfet des Alpes-Maritimes a rejeté toutes les aides que nous vous proposons d'apporter. Il devrait être admis, monsieur le ministre, que les conseils généraux peuvent apporter une aide aux activités privées dans le domaine du tourisme de montagne. Car, vous le savez,...

M. le président. Monsieur Estrosi, vous n'avez tenu aucun compte de l'exhortation que je viens de faire. Voilà presque quatre minutes que vous parlez ! Ce n'est pas acceptable. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Estrosi. Je termine, monsieur le président !

M. le président. Non, monsieur Estrosi ! Je regrette.

Dorénavant, mes chers collègues, je retirerai la parole aux intervenants au bout de deux minutes.

M. Christian Estrosi. Laissez-moi au moins conclure !

M. le président. Non ! Vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au tourisme. Monsieur le député Estrosi, je ne vais pas reprendre la discussion de chiffres qui s'est instaurée entre Mme Daugreilh et moi-même.

Globalement, nous sommes d'accord sur les statistiques. Et, quand on en affine l'analyse, on peut trouver un certain nombre de différences. Je dispose de documents qui me sont parvenus au mois de juillet, alors que Mme Daugreilh a des documents qui datent de quelques jours - mais qui sont issus de la même source, à savoir la chambre de commerce et d'industrie.

L'année touristique a été bonne, nous le savons tous. Les chiffres le prouvent - les critères étant toujours les mêmes.

Certains secteurs ont peut-être connu un peu plus de difficultés, particulièrement - c'est vrai - sur la Côte d'Azur, où 18 000 chambres supplémentaires ont été mises sur le marché. En trois ans - il est important de considérer ce chiffre, car il est significatif - l'offre de « trois étoiles » sur la Côte d'Azur s'est accrue de 42 p. 100. Quand vous parlez d'une diminution de 12 p. 100 du taux d'occupation, il faut savoir que, si, dans le même temps, l'offre a augmenté de 18 p. 100, le solde reste positif.

Il est effectivement important de mieux maîtriser le développement touristique. Globalement, cette saison est bonne, même si, je le reconnais, certains secteurs ont souffert plus que d'autres. Ce n'est ni la volonté des parlementaires, ni la vôtre, ni la mienne d'engager une polémique sur les chiffres. Nous avons tous le souci de mieux faire et d'avoir un tourisme encore plus performant.

Concernant les vacances d'été, je vous ferai, monsieur le député, la même réponse qu'à M. Ollier. Je suis d'accord pour que, dans le groupe de travail, nous posions la question des vacances d'été. La réflexion s'oriente vers un calendrier triennal 1993-1996. Plusieurs solutions sont à l'étude : zonage d'été ou déconcentration par académie des dates de départ. Telles sont les pistes que nous explorons.

C'est dire que votre souhait d'une meilleure répartition est totalement pris en compte par le Gouvernement. Nous allons, comme nous l'avons fait précédemment, en discuter ensemble. Je ne doute pas que nous trouverons des solutions cohérentes et intéressantes pour tous.

Concernant le tourisme de montagne, il est exact que les lois de décentralisation interdisent aux collectivités les aides directes au secteur privé. Mais, si l'on regarde ce qui se passe de-ci de-là, on constate que certaines modifications ont été opérées par les collectivités locales. Je ne doute pas que le conseil général des Alpes-Maritimes soit de ceux-là. Faut-il aller plus loin ? C'est un débat que nous aurons dans les prochaines semaines, quand je présenterai mon plan de rénovation de l'hôtellerie. Je ne vous cache pas que j'ai l'intention d'en parler avec l'ensemble des conseils généraux, et je suis sûr que c'est, encore une fois, dans le partenariat que nous trouverons les formules permettant de poursuivre la construction de ce tourisme performant que nous souhaitons tous.

M. Christian Estrosi. Je vous remercie de votre réponse.

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain, pour le groupe de l'Union du centre.

M. Edouard Landrain. Monsieur le ministre, je voudrais parler de « Maison de la France », en particulier de la conquête du marché français, que vous avez très rapidement évoquée tout à l'heure.

J'aimerais savoir comment vous comptez intégrer à l'étude entreprise les comités départementaux de tourisme, qui, à mon avis, ont un rôle extrêmement important à jouer dans les réseaux d'information. Avez-vous, ou non, l'intention de les considérer comme les interlocuteurs privilégiés qu'ils devraient être ? Ils ont la compétence nécessaire. J'aimerais que vous me rassuriez à ce sujet.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au tourisme. Si ma mémoire est bonne, monsieur le député, environ la moitié des départements sont adhérents de « Maison de la France » par l'intermédiaire de leur C.D.T. Y adhèrent également la plupart des C.R.T., et même, je crois, la totalité.

Il va de soi que le partenariat nécessaire dans le secteur du tourisme ne peut s'exprimer pleinement que grâce à une association très directe des collectivités territoriales, en particulier de leurs comités chargés des problèmes du tourisme.

Je n'entrerai pas plus avant dans le détail car une autre question portera, je crois, sur l'organisation territoriale du tourisme, ce qui me permettra d'aborder de nouveau ce sujet.

M. le président. Je vous remercie.

Nous passons au groupe socialiste.

La parole est à M. Daniel Chevallier.

M. Daniel Chevallier. Monsieur le ministre, le tourisme rural, le « tourisme vert », est en train de devenir une activité économique majeure.

Les activités dans ce domaine peuvent encore se développer. En effet, il ne manque pas grand-chose en milieu rural pour faire d'un plan d'eau, d'une station de sport aérien ou d'une zone d'escalade des unités performantes et attractives.

Au plan local, les socioprofessionnels et les élus se retrouvent pour moderniser, améliorer l'accueil et l'animation, qui sont, pour eux, autant de priorités. Le prochain C.I.A.T. doit annoncer des mesures importantes pour le milieu rural.

Le ministère du tourisme doit être partenaire de cet effort, que ce soit par le biais de contrats de stations rurales, de l'aide à la petite hôtellerie - l'hôtellerie familiale - ou de mesures administratives visant à faciliter le fonctionnement saisonnier, qu'il s'agisse du code des impôts, du code des débits de boisson ou des charges de fonctionnement.

Dans votre intervention générale, vous avez fait allusion à un ensemble de mesures qui seraient prises prochainement. Pourriez-vous préciser les délais et surtout les modes d'application sur le terrain ? Envisagez-vous notamment de passer des contrats de développement jusqu'au niveau des structures de coopération intercommunale, par exemple avec des districts qui auraient inscrit le tourisme au nombre de leurs compétences ?

M. Patrick Ollier. Très bonne question !

M. le président. Je vous remercie, monsieur Chevallier.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au tourisme. Monsieur le député, vous avez raison de souligner que les flux touristiques sont encore beaucoup trop concentrés dans notre pays.

Huit régions sur vingt-deux, dont six régions littorales, représentent, à elles seules, près de 80 p. 100 des nuitées françaises et étrangères, même si, heureusement, grâce aux efforts des collectivités locales et des groupements de communes - et vous connaissez mon attachement à l'intercommunalité - un mouvement se dessine en faveur du tourisme de l'intérieur, tant de la part des Français que de la part des étrangers.

Lors du prochain C.I.A.T., tout cela sera abordé, le tourisme étant largement partie prenante de la politique d'aménagement du territoire.

Vous comprendrez que je ne puisse vous dévoiler à l'avance les mesures qui seront alors retenues. Je prendrais un risque considérable en faisant le pari que toutes mes propositions seront acceptées.

Je peux cependant vous indiquer qu'un certain nombre de mesures concernant le tourisme vert, le tourisme de nature, seront prises dans le sens que vous souhaitez.

Je ne vois, bien entendu, aucun inconvénient à travailler et même à conclure des conventions avec des structures intercommunales, tant il est vrai que l'intercommunalité constitue l'une des réponses les plus adéquates aux problèmes du monde rural.

M. le président. La parole est à M. Didier Migaud.

M. Didier Migaud. Monsieur le ministre, je souhaitais vous interroger sur le tourisme rural de montagne, mais plusieurs questions vous ont déjà été posées à ce propos.

Permettez-moi toutefois d'insister sur deux ou trois points.

Vous avez décidé de mettre en place, dans le cadre du plan « montagne », un certain nombre d'aides au diagnostic, notamment pour des stations qui rencontrent des difficultés. C'est intéressant, mais nombre de ces communes aimeraient

connaître les dispositifs susceptibles d'être mis en place par la suite. Elles voudraient savoir si elles pourront recevoir des aides de l'Etat en fonction du diagnostic qui sera formulé.

En ce qui concerne l'hôtellerie de montagne, nous attendons avec impatience les propositions que vous formulerez dans quelques jours.

L'accès au Codevi est un élément positif, mais il semble que la formule d'un crédit d'impôt ou d'une bonification d'intérêt recueille plus largement les faveurs des hôteliers de montagne et soit plus susceptible que d'autres d'aider ceux qui souhaitent investir en montagne.

Enfin, j'insiste sur la nécessité d'établir un statut du « pluriactif ». Nous sommes nombreux à souhaiter que des dispositions soient prochainement annoncées concernant la pluriactivité.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au tourisme. La pluriactivité est à mes yeux, je le répète, une priorité. Et j'ai appelé l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur ce point.

Comme vous, je considère qu'elle est indispensable pour l'avenir du monde rural, et pas simplement de la montagne. Mais, au stade où nous en sommes, je ne puis vous dire quelles décisions seront retenues. Cela dépendra largement des conversations interministérielles.

S'agissant de votre première question, je vous indique que des audits ont été effectués dans une trentaine de stations et que le plan « montagne » prévoit dans les trois ans le financement d'une dizaine de projets, à hauteur de 40 millions de francs environ.

Cet effort de l'Etat sera poursuivi dans le plan suivant. Il devra être accompagné - c'est normal - d'un effort des régions et des départements. Une concertation est en cours.

Nous nous orienterons donc vers une contractualisation encore plus étroite entre l'Etat et les collectivités sur ces problèmes. D'ailleurs, nul ne conteste la nécessité d'aller dans ce sens, ni même l'acceptation de ce principe, tant il est vrai que l'ensemble des collectivités - qu'il s'agisse des communes, des départements ou des régions - interviennent déjà très largement, même si elle le font peut-être de manière un peu dispersée.

Nous aurions effectivement intérêt à dresser un bilan de ce qui est fait ici et là - tel est l'objet des discussions que je mène actuellement avec les régions et les départements -, afin de voir comment, en coordonnant les différentes aides, nous pourrions obtenir une plus grande efficacité.

Vous avez envisagé une bonification d'intérêts en faveur de l'hôtellerie. Vous savez que l'orientation actuelle - que ce soit au niveau de la politique nationale ou au niveau de la politique communautaire - est loin d'aller dans ce sens. Je ne puis donc vous donner de réponse favorable sur ce point.

Cela étant, je tiens à rappeler - et je l'avais annoncé lors du plan « montagne » - que nous avons obtenu pour l'hôtellerie de montagne l'accès aux Codevi, ce qui représente tout de même un taux de 8,75 p. 100, éminemment plus favorable que le taux du marché.

Nous reparlerons de tout cela dans le cadre de la présentation du plan pour l'hôtellerie indépendante.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Blin.

M. Jean-Claude Blin. Monsieur le ministre, j'évoquerai, pour ma part, le tourisme social.

Celui-ci constitue une chance pour les zones rurales dans la mesure où sa répartition est sans doute meilleure que certains types d'hébergement qu'on rencontre sur le littoral ou en zone de montagne.

Ainsi, les V.V.F., qui entrent dans cette catégorie, sont de plus en plus ouverts aux étrangers. Leur développement permettrait d'apporter au milieu rural un surcroît de revenus.

Avec 25 millions de nuitées estivales, cela permettrait de fixer la population en zone rurale en assurant le maintien du commerce local et, d'une façon générale, le développement du tourisme social. Bien sûr, la qualité de l'hébergement devrait être assurée - ce qui implique un effort de rénovation, et donc des investissements.

Or votre budget pour 1992, qui, globalement, est bon, laisse apparaître une baisse des crédits d'investissement pour le tourisme de 4 millions de francs, soit d'environ 25 p. 100.

Ces crédits sont des aides aux collectivités. Cette baisse constitue donc un frein à l'amélioration de la qualité de l'hébergement, nuit à l'image de marque de certaines régions et affecte certaines professions, notamment les professions artisanales.

Mme Martine Daugreilh. C'est un discours !

M. Jean-Claude Blin. Monsieur le ministre, comment comptez-vous financer sans tarder la nécessaire rénovation de l'hébergement touristique, et ce sans pénaliser les collectivités locales ?

M. Claude Wolff. Avec des sous !

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au tourisme. Monsieur le député, vous avez raison de souligner, comme d'autres l'ont fait ce matin, l'importance du tourisme social et de dire combien l'implantation d'une structure de tourisme social dans une commune - vous avez cité les V.V.F. qui constituent l'une des structures les plus connues et les plus importantes - est profitable tant à l'économie locale en étant générateur d'emplois, qu'aux communes avoisinantes grâce aux retombées économiques.

Nous travaillons déjà avec les V.V.F. sur des actions à l'étranger avec des tour-opérateurs européens pour l'avant-saison et l'arrière-saison afin de faire en sorte qu'il y ait une meilleure utilisation dans le temps de ces structures de tourisme associatif. Cette réflexion pourrait d'ailleurs être élargie à l'ensemble du secteur du tourisme.

M. Claude Wolff. Bravo !

M. le ministre délégué au tourisme. Car, lorsque nous voyons combien il y a loin en la matière de la coupe aux lèvres, nous sommes en droit de nous poser des questions.

Qu'il s'agisse des zones de montagne - j'en ai fait l'expérience directement cette année - ou de l'ensemble de nos équipements touristiques, tout le monde est d'accord, professionnels et élus, sur le principe d'une meilleure répartition dans l'espace et dans le temps, avec des saisons touristiques d'au moins huit à dix mois, voire de douze mois.

M. Léonce Deprez. Les quatre saisons !

M. le ministre délégué au tourisme. Mais les initiatives prises sur le terrain sont bien loin de ces louables intentions.

M. Jean-Michel Couve. Tout à fait !

M. Léonce Deprez. Il faut les encourager !

M. le ministre délégué au tourisme. J'ai fait réaliser cet été, de manière anonyme afin d'obtenir une sincérité de réponse, un sondage dans un certain nombre de stations que je me garderai bien de citer, afin de me rendre compte des initiatives qui avaient été prises pour que ces stations disposent des animations nécessaires pour attirer une clientèle de plus en plus intéressée.

A de rares exceptions près - le meilleur exemple étant celui de la commune de Chamonix, qui réalise 50 p. 100 de ses recettes l'hiver et 50 p. 100 l'été -, si des initiatives louables ont été prises par certains hôteliers et restaurateurs, peu de stations de montagne ont fait preuve en été de la même volonté d'animation que celle qu'elles manifestent en hiver : les commerces ouverts et les services offerts y sont plus rares.

Le même constat vaut pour les stations balnéaires, dont on ne peut pas dire que leur animation, leurs services et leurs commerces brillent de mille feux pendant la saison d'hiver !

M. Léonce Deprez. C'est toute une politique !

M. le ministre délégué au tourisme. Effectivement, monsieur Deprez, c'est toute une politique, mais celle-ci ne dépend pas que du Gouvernement et de l'Etat. Elle dépend aussi largement de la volonté des collectivités et des professionnels qui, d'accord sur le principe, passent rarement aux actes.

C'est pour cela, monsieur le député, que je tiens à souligner l'excellente initiative des V.V.F., qui ont pris ce problème à bras le corps et recherchent des solutions.

S'agissant des crédits du tourisme social, je veux vous rassurer. Les subventions aux associations, qui s'élevaient à 6,8 millions de francs en 1991, passeront à 9,8 millions de francs en 1992. Quant aux subventions pour l'hébergement, c'est-à-dire les subventions aux collectivités locales, les autorisations de programme, qui étaient de 33,4 millions de francs en 1991, passeront à 34,2 millions de francs ; certes les crédits de paiement diminuent - 30 millions au lieu de 24 millions de francs - mais je crois que cette année il n'y aura pas de problèmes.

Sachez que le tourisme associatif reste une des priorités de mon action. J'en profite pour rappeler que l'on retrouve aujourd'hui dans la dotation globale d'équipement les crédits du tourisme associatif, qui étaient autrefois centralisés sur le ministère du tourisme. Les structures de tourisme associatif doivent donc savoir qu'elles sont en droit de s'adresser aux collectivités pour obtenir la part qui leur revient.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Nous passons au groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Claude Wolff.

M. Claude Wolff. Je m'associe à ce qui a été dit par mon collègue Ollier et je tiens à remercier M. le ministre de sa réponse sur l'hôtellerie de montagne. Mais, monsieur le ministre, si le volume du chiffre d'affaires est une chose, la situation des entreprises en est une autre.

Cela dit, je suis satisfait de voir, au moins une fois, un ministre heureux. Les choses allant si mal ailleurs, je suis content que le tourisme ne marche pas si mal que cela.

Je m'étonne que, excepté M. Léonce Deprez, personne n'ait parlé du thermalisme, qui est pourtant un aspect du tourisme. Ma question qui porte sur ce sujet concerne aussi le ministre de la santé.

La Caisse nationale d'assurance maladie a mis en évidence, dans une récente étude, des disparités considérables - de un à six - dans le coût des cures qui sont remboursées par la sécurité sociale. Or vous savez comme moi que ce remboursement a une incidence considérable sur le volume d'activités des stations thermales. Seriez-vous d'accord, monsieur le ministre, pour envisager, en liaison avec le ministre de la santé, la nécessaire modification du dispositif existant ?

Nous devons, en effet, d'un part, concilier la maîtrise des dépenses de santé et la qualité des soins à dispenser aux curistes assurés sociaux et, d'autre part, procéder à un indispensable rétablissement des règles de l'économie de marché dans ce secteur. Deux principes sont à respecter : celui de la liberté des prix et celui du remboursement forfaitaire indexé.

Ce problème est important compte tenu du développement de la concurrence intereuropéenne, qui va sans doute devenir de plus en plus vive avec l'ouverture des pays de l'Est et l'extension du tourisme international. Il est indispensable, monsieur le ministre, de prendre les mesures permettant une concurrence loyale dans ce domaine.

Tout à l'heure, vous avez dit que la saison avait été bonne ; or la saison d'hiver n'a pas été très satisfaisante. Il y a des saisons d'hiver sans neige. Et si, cette année il y a eu de la neige, il y a eu aussi la guerre du Golfe. Certes, vous n'êtes pas responsable des conditions climatiques, monsieur le ministre, mais il faut en tenir compte.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au tourisme. Monsieur le député, vous avez raison de souligner l'importance du thermalisme dans le tourisme. Certes, les concepts « mer-soleil » et « neige-montagne » restent les éléments décisifs quant au choix de la destination, mais désormais il faut autre chose en plus : une diversification.

Le tourisme de santé, donc le thermalisme, joue un rôle éminent en la matière avec ses 104 stations thermales, son chiffre d'affaires de 5 milliards de francs dont 1,4 milliard remboursé par la sécurité sociale, ses 600 000 curistes et ses 68 000 emplois dont 18 000 permanents.

M. Claude Wolff. Et tous les à-côtés !

M. le ministre délégué au tourisme. En effet, monsieur le député.

Par ailleurs, le thermalisme prend une large part dans l'organisation générale du tourisme. La demande est d'ailleurs de plus en plus orientée vers le tourisme de santé. Toutefois, la part thermale donnant accès au remboursement de la sécurité sociale devient de moins en moins importante dans la mesure où la clientèle s'oriente aujourd'hui de plus en plus vers des séjours de remise en forme. Ce nouveau secteur est non seulement intéressant pour le tourisme, mais également très souhaitable pour la santé de nos concitoyens.

J'ai demandé au docteur Ebrard d'établir, dans le cadre du Conseil national du tourisme, et en liaison avec le sénateur Peyrafitte, un rapport d'étude sur le thermalisme. Ce rapport sera présenté lors de la prochaine session. Sans vouloir en déflorer le contenu par avance, je peux d'ores et déjà vous dire que les problèmes que vous avez évoqués seront abordés avec le ministre de la santé. Mais vous comprendrez bien que je ne puisse pas, *ex abrupto*, me prononcer sur le délicat problème du remboursement des cures par la sécurité sociale. J'ajoute que j'avais demandé ce rapport conjointement avec le précédent ministre de la santé.

M. Claude Wolff. Merci !

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

La parole est à M. Charles Fèvre.

M. Charles Fèvre. Monsieur le ministre, l'hôtellerie traditionnelle, implantée dans un monde rural où le tourisme a connu une assez bonne fréquentation en 1991 par rapport à celle des lieux habituels de vacances que sont la Côte d'Azur et l'Atlantique, rencontre de graves difficultés. Les hôteliers, notamment en milieu rural, doivent sans cesse moderniser leur équipement, pour offrir des prestations toujours plus sophistiquées et variées.

L'ouverture de l'Europe va amener des clientèles nouvelles et en plus grand nombre. Il va donc falloir s'adapter à cet afflux et savoir répondre aux besoins comme aux attentes de celles-ci.

Afin d'être compétitive, notre hôtellerie devra donc s'équiper davantage. Outre le confort minimum qu'il va falloir améliorer, il conviendra aussi d'offrir des prestations supplémentaires, notamment dans le domaine de la détente et des loisirs sur place. Nos hôteliers doivent donc aller plus loin et devenir de vrais acteurs du tourisme, de vrais animateurs de leur établissement et de toutes les prestations annexes qui feront la différence. Nous devons les y aider.

Etre hôtelier aujourd'hui ne consiste plus seulement à offrir le gîte et le couvert. L'établissement doit, d'une part, permettre à la clientèle d'affaires de travailler et de se détendre en fin de journée et, d'autre part, offrir à la clientèle touristique un maximum de loisirs. Cela exige des dépenses qui s'ajoutent aux investissements traditionnels.

Les régions et les départements interviennent sans doute financièrement en faveur de l'hôtellerie, mais, compte tenu de l'enjeu et des besoins prévisibles que je viens de rappeler, ces interventions restent et seront insuffisantes.

Vous avez évoqué tout à l'heure, monsieur le ministre, un dispositif que vous envisagiez de mettre en place. Mais vous ne nous avez donné aucun détail. L'Etat envisage-t-il, et dans quel délai, d'accorder des subventions et des bonifications d'intérêt pour permettre à l'hôtellerie traditionnelle et rurale d'augmenter ses capacités d'accueil et de se moderniser, afin qu'elle puisse faire face à la concurrence des pays voisins et contribuer plus encore au développement touristique de notre pays ?

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au tourisme. Monsieur le député, vous avez raison de souligner la part importante de l'hôtellerie dans le succès du tourisme français.

Dans de nombreux pays, il n'existe rien entre une hôtellerie de très haut niveau et une hôtellerie bas de gamme.

Ce qui fait justement notre attrait, c'est que, chez nous, il existe toutes les catégories d'hôtels ; il y en a pour toutes les bourses et dans toutes les régions, grâce notamment à l'hôtellerie familiale et indépendante, qui est présente sur l'ensemble des crêneaux, mais plus généralement sur les crêneaux un et deux étoiles, voire trois étoiles.

Et notre discussion de ce matin sur le souhait unanimement exprimé d'un meilleur étalement dans l'espace du tourisme rejoint tout à fait le sujet que vous venez d'aborder :

c'est en effet au fait que notre hôtellerie permet à toutes les couches sociales de la population, quelles que soient leurs possibilités économiques, de trouver partout le gîte et le couvert que notre pays connaît un tel attrait. C'est un « plus » considérable par rapport aux autres pays.

Cette hôtellerie, il est vrai, se trouve aujourd'hui à un tournant car, là aussi, des évolutions ont lieu : la désertification du monde rural et la disparition des V.R.P., qui étaient la clientèle de semaine privilégiée de cette hôtellerie, font qu'un certain nombre de propriétaires se trouvent en difficultés. Ajoutez à cela le fait que, traditionnellement, ceux-ci n'ont pas une formation de gestion très poussée ni comme souci premier de s'occuper de la transmission de leurs hôtels qui sont encore en nom personnel, et vous comprendrez qu'il y a lieu d'agir rapidement si nous voulons conserver ce « plus » incontestable.

Sur les 15 000 hôtels que nous pouvons classer dans cette catégorie, 5 à 6 000 environ sont concernés, les autres ayant déjà réglé par eux-mêmes leurs problèmes, ou se trouvent, hélas ! pour certains d'entre eux - il faut avoir le courage de le reconnaître - en dessous du seuil où l'on puisse espérer un redémarrage.

Régler les problèmes de ces 5 à 6 000 hôtels, c'est le sens du plan qui a été très largement négocié avec les représentants de la profession et que je vais présenter très prochainement au conseil des ministres. Ce n'est pas à un parlementaire tel que vous que je vais apprendre qu'il n'est pas dans la tradition que je donne aujourd'hui le détail des mesures contenues dans ce plan, même si celles-ci sont déjà connues dans leurs grandes lignes. Mais, monsieur le député, je puis m'engager devant vous à vous transmettre par un courrier particulier, dès que j'aurai fait cette communication et que j'aurai présenté ce plan aux professionnels concernés, le détail des mesures que vous souhaitez connaître.

M. Charles Fèvre. Peut-être pourriez-vous m'indiquer le délai ?

M. le ministre délégué au tourisme. Le délai est très court. Tout devrait normalement être bouclé ce mois-ci.

M. Charles Fèvre. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Claude Wolff, pour une seconde question.

M. Claude Wolff. Monsieur le ministre, je regrette que votre budget ne soit pas plus important, car vous exprimez votre accord sur pratiquement toutes les questions qui vous sont posées et sur les propositions que nous avançons. Vous nous avez dit tout à l'heure que vous nagiez dans la béatitude. Je souhaiterais que vous y nagez encore plus profondément en ayant un budget un peu plus lourd.

Vous avez parlé de retards dans les réalisations, qui vous empêchent d'utiliser les crédits qui sont à votre disposition. Le problème, c'est que, en dépit des aides de l'Etat, de celles de la région, voire de celles du département, les intéressés n'ont souvent pas les moyens d'effectuer les travaux qu'ils souhaiteraient. C'est là où le bât blesse.

Tout à l'heure, vous avez parlé de la possibilité offerte à la montagne d'utiliser les fonds disponibles des Codevi. Cette possibilité ne pourrait-elle pas être généralisée ?

Par ailleurs, une étude propose un financement établi de la façon suivante : 10 p. 100 par l'hôtelier, 20 p. 100 par la région, 20 p. 100 par le département et 50 p. 100 par l'Etat, ces trois derniers financements se faisant sous forme de prêts bonifiés. Ce système existe déjà dans plusieurs pays européens à vocation touristique. Dans le cadre de l'unification économique prévisible, un aménagement semblerait logique.

Comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, le tourisme est l'une de nos richesses principales. Ne pourrait-on autoriser les hôteliers et tous ceux qui sont liés à une activité touristique à amortir leurs investissements à 100 p. 100 la première année ? Chacun sait que les fonds propres d'une entreprise sont les résultats majorés des amortissements pratiqués. Cela permettrait peut-être un meilleur financement. Je sais que ce sera une rude partie avec le ministre du budget, et maire de Puy-Guillaume. Peut-être arriverez-vous à le faire changer d'avis. En tout cas, ce serait une bonne chose que de permettre un amortissement à 100 p. 100 des investissements qui vont concourir à l'amélioration du potentiel français. Quand on voyage, on voit les

efforts qui sont réalisés ailleurs ; or nous pouvons faire aussi bien, sinon mieux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au tourisme. Monsieur le député, je suis sensible à votre propos liminaire, qui traduit une convergence globale de nos analyses sur ce qui est bon pour le tourisme français et sur ses résultats remarquables.

Il y a pas mal d'années que je suis engagé dans la vie publique. J'essaie toujours de garder une ligne directrice à mon action, que je sois dans la majorité, comme aujourd'hui où je fais partie du gouvernement, ou que je sois dans l'opposition, ce qui m'est arrivé plusieurs fois. Nous pourrions faire de même en ce qui concerne le secteur du tourisme, lequel fait l'objet d'un consensus.

Je vous ai déjà rappelé que, en six ans, le budget du tourisme avait pratiquement augmenté de 50 p. 100, et qu'il était incontestablement beaucoup plus élevé que celui de 1987, voté par certains des parlementaires qui sont aujourd'hui dans l'opposition, et qui étaient alors dans la majorité. Les députés de la majorité pourraient tenir le même raisonnement que vous et me dire : monsieur le ministre, vous réussissez très bien mais nous ne vous donnons pas ces moyens. Je souhaite, je le confirme, avoir plus de moyens, mais je risquerais alors de n'en avoir plus du tout puisque je n'aurais plus de budget.

Ce qu'il faut, aujourd'hui et demain, c'est reconnaître tous ensemble qu'il y a encore à faire et que nous devons unir nos efforts. Je ne crois pas que ce soit en refusant de voter le budget sous prétexte qu'il n'est pas assez important qu'on ira dans cette direction.

M. Edouard Landrain. C'est en refusant que nous vous aidons !

M. le ministre délégué au tourisme. Je n'ai pas tout à fait la même approche. Je répète que, si les députés de la majorité faisaient de même, l'aide serait réduite à néant puisque je ne disposerais plus d'aucun moyen.

Vous avez rappelé, monsieur le député, les grandes orientations de mon ministère et je ne les commenterai pas dans le détail. Les situations sont diverses selon les départements mais je suis persuadé que le partenariat avec les collectivités et les professionnels nous permettra de réaliser un excellent travail.

J'ai pris bonne note de votre proposition d'amortissement à 100 p. 100 dès la première année. Comme vous l'avez vous-même souligné, il faut étudier cette question avec le ministre du budget et le ministre des finances. Permettez-moi tout de même de souligner, à titre personnel, que cette mesure serait par trop dérogatoire, car, d'exception en exception, tous les voisins demanderaient à bénéficier de cet avantage, et le jour où la règle serait généralisée, je ne sais pas ce qui resterait dans les caisses de l'Etat.

M. Claude Wolff. Ce n'est pas évident !

M. Edouard Landrain. Ça peut rapporter gros !

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Nous en revenons aux questions du groupe R.P.R.

La parole est à Mme Martine Daugreilh.

Mme Martine Daugreilh. Monsieur le ministre, ma question concerne un problème que vous avez déjà évoqué tout à l'heure. Le tourisme est un secteur fondamental de notre économie, mais aussi un secteur vulnérable, dépendant des grands événements internationaux et des modalités d'aménagement du territoire. J'ai constaté avec plaisir que vous en étiez conscient.

Les problèmes d'environnement et de tourisme sont de plus en plus liés. Aussi ai-je été très étonnée de ne pas entendre votre voix lorsque la grande catastrophe du Haven, qui s'est produite dans le golfe de Gênes, a menacé puis atteint nos plages méditerranéennes à cause du courant ligure, et en a sinistré certaines pour une durée importante.

Je souhaiterais que des actions appropriées soient menées conjointement entre le ministère de l'environnement et le ministère du tourisme. Si certaines actions sont déjà menées, elles ne sont pas connues, notamment à l'étranger. Cet été, nous avons pu constater l'absence, malgré des actions de promotion dues à l'initiative locale, des touristes classiques hollandais, scandinaves ou allemands. Après une courte enquête,

nous nous sommes rendu compte qu'une véritable désinformation avait été faite dans la presse étrangère concernant les plages méditerranéennes.

Quel effort, quelle action sur le plan médiatique allez-vous mener afin de pallier les effets des désastres passés ? Avez-vous un projet afin de réagir, sur le plan international, à tous ces problèmes qui touchent à la qualité de la vie, et donc à notre vie quotidienne, mais aussi à ce gisement fondamental qu'est notre paysage pour le tourisme ?

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au tourisme. Madame le député, vous avez eu raison de souligner que le naufrage d'un pétrolier dans le golfe de Gênes et les conséquences très limitées qu'il a eues sur le littoral méditerranéen français ont donné lieu, en particulier dans les médias étrangers, à une présentation peu conformes aux règles élémentaires de l'objectivité.

Cette catastrophe a eu des effets, sinon secondaires, du moins limités, car la nappe de pétrole a peu touché notre littoral, et les collectivités locales ont, avec une diligence extraordinaire, parfois aidées par les services de l'Etat, immédiatement fait place nette. Nous avons mené, notamment en partenariat avec le comité régional de tourisme Riviera Côte d'Azur un certain nombre d'actions de promotion relevant non plus d'initiatives locales mais d'une initiative générale, et impliquant Maison de la France ainsi que le C.R.T. Nous avons d'ailleurs d'excellentes relations avec le comité régional ainsi qu'avec les professionnels du tourisme de cette région, qui compte parmi les fleurons du tourisme français.

Comment faire pour que de telles conséquences ne se reproduisent plus ? Nous avons été en permanence en liaison avec le ministre de l'environnement, les services de l'Etat et les élus concernés. Nous allons resserrer les liens institutionnels afin que le dialogue soit permanent et que nos capacités d'intervention entrent plus rapidement en action. Nous allons également accroître nos efforts afin de promouvoir le tourisme en France au-delà des frontières, en particulier celui de la région dont vous êtes l'élu.

Nous devons également mieux cibler nos clientèles. J'ai déjà indiqué que Maison de la France a plus particulièrement réfléchi cette année sur certains marchés. Nous devons non pas saupoudrer, mais cibler notre clientèle, et nous le faisons d'ailleurs beaucoup mieux que d'autres. Certains pays européens ont des crédits de promotion touristique bien plus importants que les nôtres, mais à mon sens moins bien utilisés. Nous avons atteint un bon niveau de professionnalisme et nous continuerons dans cette voie, mais nous n'avons pas les moyens, hélas ! d'empêcher de telles catastrophes, dues au fait que certains navires ne respectent pas les règles internationales.

Je tiens à vous rassurer sur notre volonté d'effectuer un travail permanent, la main dans la main, avec nos partenaires, afin de développer la promotion, d'échanger nos informations et d'adapter nos messages. Cette année, les nordiques étaient moins nombreux sur la Côte d'Azur. Peut-être ont-ils été saisis par un engouement pour le tourisme de l'intérieur, chez eux, qui répond peut-être mieux à leurs critères de qualité de l'environnement, mais aussi à un rapport qualité-prix plus compatible avec leurs possibilités.

M. le président. Je vous remercie.

Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Pierre Forgues.

M. Pierre Forgues. Monsieur le ministre, les villages-vacances représentent en France 270 000 lits, soit près du tiers des lits classés. En 1990, ils ont totalisé 32 millions de nuitées.

Ces villages-vacances accueillent un segment de clientèle très important, le tourisme familial, et sont susceptibles, à l'avenir, d'accueillir une nouvelle clientèle, puisque 41 p. 100 de nos compatriotes ne partent pas en vacances, en général faute de revenus suffisants.

Le 20 juin 1991, le Conseil national du tourisme a adopté un rapport, que vous aviez demandé, sur l'organisation territoriale du tourisme. Celui-ci formule un certain nombre de propositions et demande notamment le maintien de la politique de soutien de l'Etat aux communes touristiques.

J'avoue avoir été surpris, à l'examen du budget du tourisme, de constater que les subventions aux collectivités locales pour la réhabilitation d'hébergements touristiques à

gestion associative prévues au chapitre 66-01, article 50-04, passaient de 15,6 à 11,7 millions de francs, soit une baisse de 25 p. 100.

Il est très urgent de réhabiliter bon nombre de villages-vacances, afin de répondre aux nouvelles exigences des touristes d'aujourd'hui, qui veulent des chambres plus grandes et davantage d'espace communautaire ; la qualité reste une nécessité absolue en matière de tourisme.

Comment nos communes de montagne, dont la situation financière est très préoccupante, vont-elles pouvoir engager la nécessaire réhabilitation des villages-vacances ? Devront-elles recourir à des emprunts excessifs et insupportables ?

Les réhabilitations seront-elles éligibles aux crédits du FIDAR ou aux crédits européens de l'objectif 5 B des crédits européens ? Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour aider les communes ?

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au tourisme. Il convient d'abord, monsieur le député, de poursuivre la politique définie depuis 1988.

M. Pierre Forgues. Il y a moins de crédits !

M. le ministre délégué au tourisme. Les crédits consacrés au tourisme associatif ont plus que doublé entre 1988 et 1992. Il n'y a pas eu de diminution, mais plutôt un accroissement sensible des crédits de subvention pour les équipements de tourisme social, qui passent de 28,41 millions de francs dans la loi de finances pour 1991 à 34,2 millions de francs dans la loi de finances pour 1992.

Les chiffres que vous citez, et que je ne conteste pas, sont ceux d'une ligne budgétaire. Mais deux lignes budgétaires bénéficient à la réhabilitation, et le total des deux lignes donne bien le chiffre que je viens de rappeler.

Il est d'ailleurs apparu souhaitable, après le transfert, en 1983, des deux tiers des crédits de l'Etat en faveur du tourisme associatif, au titre de la réhabilitation, dans la D.G.E., d'autoriser des subventions aux collectivités locales, et plus seulement aux associations ; cela est prévu depuis 1991. Les dossiers présentés montrent qu'il est éminemment souhaitable de mieux répartir les aides entre les deux lignes dont j'ai parlé. Comme les demandes sont plus importantes sur une ligne que sur l'autre, j'ai rééquilibré les crédits, mais l'augmentation, même si elle est légère, se poursuivra. En outre, je ne dévoile pas un secret en disant que la discussion sur la réserve parlementaire permet parfois de dégager un certain nombre de crédits, ce qui nous permettra peut-être d'accroître notre effort en ce sens.

Je rappelle enfin que le FIDAR peut, de manière exceptionnelle, contribuer au financement du tourisme associatif.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Dominique Gambier.

M. Dominique Gambier. Chacun connaît l'importance du tourisme dans notre économie nationale, chacun sait en particulier combien ce secteur contribue à la création d'emplois. Par contre, il faut insister sur la très inégale contribution de ce domaine d'activité au dynamisme économique de nos régions. La valeur ajoutée créée par l'activité touristique est très inégalement répartie, et l'offre en matière d'hébergement est très concentrée puisque six régions attirent l'essentiel des touristes. Je sais que certaines données climatiques et géographiques peuvent expliquer en partie ces inégalités. Je crains pourtant que cette situation ne soit renforcée par la balkanisation de l'organisation territoriale du tourisme, qu'a très bien évoquée notre collègue Mme Robert dans son rapport. L'action de l'Etat peut contribuer à corriger ces inégalités.

Quelles initiatives particulières comptez-vous prendre, dans le cadre de la démarche d'aménagement du territoire, afin d'assurer un certain rééquilibrage ? Comment, en particulier, intégrerez-vous le tourisme dans la réflexion interministérielle engagée sur l'avenir du monde rural ? Comment comptez-vous développer l'activité touristique liée au patrimoine industriel, scientifique et technologique ?

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au tourisme. Le tourisme est plus que partie prenante dans la politique d'aménagement du territoire, et cela nous réjouit. Mais qui dit politique d'amé-

nagement du territoire dit fatalement rééquilibrage, recherche d'un meilleur équilibre, de plus de justice et de solidarité. La politique du tourisme peut nous permettre d'atteindre ces objectifs.

Nous allons reconstituer la commission interministérielle du tourisme social. Elle avait cessé de fonctionner depuis bien des années mais l'arrêté est prêt à être signé. Nous pourrions donc travailler au niveau interministériel en privilégiant l'approche « aménagement du territoire ».

Plus généralement, il faut parvenir à un meilleur équilibre entre les régions, car certaines d'entre elles absorbent 80 p. 100 de la fréquentation touristique. Or le tourisme, en particulier dans les zones en difficulté, est un facteur de développement, et il n'y a pas beaucoup de secteurs dont on puisse attendre autant.

Tous ces sujets seront abordés lors du prochain C.I.A.T. En tout cas, monsieur le député, l'action du Gouvernement en faveur du tourisme vu sous l'angle de l'aménagement du territoire va tout à fait dans le sens que vous souhaitez.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Bernard Charles.

M. Bernard Charles. Nous avons beaucoup parlé ce matin du tourisme en milieu rural. On s'aperçoit qu'à côté des destinations traditionnelles - littoral ou montagne - le patrimoine naturel ainsi que le patrimoine culturel et historique sont devenus des produits touristiques.

Ma question sera double.

Nous sommes confrontés un problème de promotion à l'étranger, et je m'en rends compte en ma qualité de président du comité de tourisme de mon département. Première question : quels moyens et quelles actions ponctuelles comptez-vous définir en 1992, en particulier par le biais de Maison de la France ?

Par ailleurs, nous avons lancé dans notre département une opération ponctuelle de navigation sur le Lot. A côté de l'aspect original, nous avons insisté sur l'aspect qualité. L'étalement des touristes a été très significatif puisque ceux-ci ont afflué du 1^{er} mai au 30 octobre et que nous avons dû dresser des listes d'attente.

J'ai la chance d'être dans une région où les unités de séjour touristique et les contrats de station touristique nous ont permis d'avancer. Ma seconde question est la suivante : quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour aider les collectivités territoriales dans leurs actions en faveur de la qualité ? Cette question rejoint celles qui ont déjà été posées à cet égard en ce qui concerne l'hôtellerie et certains secteurs spécifiques du tourisme rural.

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au tourisme. Monsieur le député, je ne reviendrai pas sur les considérations générales que j'ai faites à propos de l'importance du tourisme rural, mais elles s'appliquent, bien entendu, à la question que vous venez de poser.

Maison de la France lancera, en 1992, afin de promouvoir une campagne générale d'image, le tourisme vert, en liaison avec les C.R.T. Celle-ci sera relayée par quatre ou cinq campagnes sur les grands thèmes du tourisme rural, du littoral hors saison, de la montagne et du culturel. Nous travaillerons en concertation avec les C.D.T., les offices du tourisme et les professionnels.

La promotion reste donc pour nous une priorité.

Le comité départemental du Lot, que vous présidez avec talent, est adhérent de Maison de la France depuis longtemps. Je dois reconnaître que ce C.D.T. est un de ceux qui ont une politique extrêmement dynamique. La politique touristique mise en œuvre dans votre département porte ses fruits, non seulement grâce aux initiatives prises sur le terrain, telles que celles qui concernent la navigation sur le Lot, dont vous avez parlé, mais aussi grâce à votre volonté, bien comprise, de promotion exprimée depuis de nombreuses années.

S'agissant de la promotion intérieure, je vous ai énuméré les initiatives que nous avons prises. Quant à la promotion à l'étranger, en particulier en Grande-Bretagne, nous y travaillons tous ensemble, au sein de Maison de la France.

J'ai d'ailleurs mis sur pied un plan pour mieux faire connaître les nouvelles actions : création et développement de produits de pleine nature, sports d'eau vive, randonnées multiformes, escalades, parapente, découverte du patrimoine culturel local, qui est important dans votre département, modernisation de la petite hôtellerie indépendante et familiale, aide à la mise en marché de produits de l'agritourisme des pays d'accueil, des parcs naturels régionaux et nationaux, ce qui est aussi important dans les Hautes-Pyrénées...

M. Pierre Forgues. Très important ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué au tourisme. Je ne peux tout de même pas citer tous les départements. (*Nouveaux sourires.*)

Il s'agit aussi des gîtes, des fermes-auberges, du camping à la ferme, d'activités diverses, d'actions de promotion en France et à l'étranger pour le tourisme intérieur, d'incitation à la mise en place d'informations données dans plusieurs langues et, enfin, d'actions de formation des opérateurs du tourisme rural.

Ces mesures seront prochainement annoncées dans le cadre d'un plan d'ensemble, qui complètera de manière efficace les initiatives qui ont déjà été prises tant par mon ministère que par les collectivités et les professionnels, dans le partenariat dont nous venons de parler à l'instant, monsieur le député.

M. le président. Je vous remercie.

Nous en arrivons à la dernière question, du groupe U.D.F. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, ma question comportera deux éléments complémentaires.

Ayant demandé, dès 1986, alors que j'étais rapporteur du budget du tourisme, que soit conduite une politique de partenariat pour le tourisme, je me réjouis de vous avoir entendu prononcer, en tant que ministre, aussi souvent le mot aujourd'hui.

Dans la logique de cette politique de partenariat, allez-vous donner une suite au rapport que nous avons rédigé sur l'organisation territoriale du tourisme et à la proposition de loi que je me suis permis de présenter en prolongement de ce rapport ?

Qui dit organisation territoriale du tourisme dit collectivités territoriales responsables de la vie touristique. Qui dit collectivités territoriales dit équipements touristiques. Et qui dit équipements touristiques dit investissements - centres de congrès, centres sportifs, centres culturels - et gestion.

La question se pose de la politique fiscale conduite par l'Etat à l'égard de ces équipements touristiques créés par les communes, lesquelles donnent délégation à des offices de tourisme, des sports ou de la culture, pour les gérer.

Monsieur le ministre, je vous ai entendu dire tout à l'heure que vous aviez une position que vous étiez prêt à défendre. Êtes-vous prêt, pour clarifier le problème à l'égard du ministère des finances, pour aider les élus à aller jusqu'au bout de leur tâche, non seulement pour investir, mais aussi pour faire gérer ces équipements touristiques dans un esprit partenarial, à organiser une table ronde avec les différents ministères en vue d'adopter une politique fiscale qui incite les maires à prendre leurs responsabilités pour les investissements et à en déléguer la gestion à des offices du tourisme, des sports ou de la culture, sans que ceux-ci soient pénalisés par une politique fiscale qui serait en contradiction avec les propos que vous avez tenus aujourd'hui dans cet hémicycle ?

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué au tourisme. Monsieur le député, je vous donne volontiers acte que, depuis longtemps, vous faites partie de ceux qui s'intéressent au tourisme et qui ont multiplié les propositions en la matière, propositions toujours intéressantes et souvent suivies d'effets. Je pense notamment au partenariat et, en ce domaine, je souhaite aller encore plus loin.

L'histoire du G.I.E. Maison de la France illustre bien notre volonté. Au-delà du succès remporté, on ne voit pas souvent un ministère décider de transformer une de ses directions, en l'occurrence la direction de la promotion, en un G.I.E. ouvert aux collectivités et aux professionnels, c'est-à-dire sur l'extérieur.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. Cela s'est passé en 1988 !

M. le ministre délégué au tourisme. En effet, monsieur Geng. Cette action s'inscrit pleinement dans ce que j'ai dit tout à l'heure en répondant à M. Wolff.

Les premières réflexions à ce sujet ont été menées par Michel Crépeau, alors ministre du tourisme, sur proposition d'Henri de Lassus, ici présent, à l'époque directeur du tourisme et aujourd'hui directeur de mon cabinet. La mise en place effective de l'opération a été réalisée par Jean-Jacques Descamps, alors secrétaire d'Etat au tourisme. La réussite éclatante de Maison de la France, telle que nous la percevons aujourd'hui, a donc été menée à partir de 1988 par mon prédécesseur puis par moi-même, ce qui prouve bien que nous pouvons, s'agissant de ce secteur largement consensuel, abattre les barrières. Je souhaiterais d'ailleurs qu'il en soit de même dans les discussions politiques.

Mais revenons à notre sujet.

Je tiens à vous rendre hommage, monsieur Léonce Deprez, en tant qu'« agitateur d'idées » en matière de tourisme - ce qui est un compliment dans ma bouche - car cela permet de faire avancer les choses.

Vous avez donc, dans le cadre du rapport que j'avais demandé au conseil national du tourisme, fait un certain nombre de propositions relatives à l'organisation territoriale du tourisme. Vous avez même, avec certains de vos collègues, déposé une proposition de loi.

L'organisation territoriale du tourisme a été très largement oubliée lors de l'élaboration des lois de décentralisation. En 1987, on a pallié partiellement ce manque en votant une loi concernant les C.R.T. Une proposition de loi du sénateur Mouly a été adoptée à l'unanimité par le Sénat, après, bien sûr, que le Gouvernement eut accepté de l'inscrire à l'ordre du jour, ce qui démontre avec éclat que le Gouvernement auquel j'appartiens respecte pleinement le travail parlementaire (*Sourires*) - mais vous le saviez déjà parfaitement - lorsqu'il s'agit de propositions intéressantes et de bonne qualité, ce qui est très souvent le cas.

M. Claude Wolff. Oui, il y en a beaucoup !

M. le ministre délégué au tourisme. La proposition de loi de M. Mouly sera donc bientôt inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée et j'espère qu'elle sera adoptée. Nous disposerons alors d'un cadre législatif pour les C.R.T. et les C.D.T.

Le rôle des offices du tourisme et des syndicats d'initiative devra être précisé. Vous le précisez vous-même dans votre proposition.

Très franchement, je souhaiterais maintenant que l'on parvienne à un consensus. Il ne s'agit pas d'aboutir à des affrontements dus à des approches différentes sur l'organisation territoriale et administrative du tourisme. On doit au contraire organiser la complémentarité des différents échelons de responsabilité, en vue de rendre ceux-ci performants.

Je crois que nous ne sommes pas loin du consensus. Pour ma part, je présenterai, si j'en ai la possibilité, une loi-cadre reprenant les dispositions existantes et, dans une très large mesure, celles figurant dans votre proposition, ainsi que les conclusions du Conseil national du tourisme. Une telle loi nous permettrait d'avoir enfin une organisation du tourisme, qui est non seulement souhaitable, mais qui est méritée, compte tenu de l'importance, que nous avons tous soulignée, du tourisme dans l'économie nationale, comme dans l'économie de chacune de nos communes, de chacun de nos départements et de chacune de nos régions.

M. Claude Wolff. Tourisme et thermalisme !

M. le ministre délégué au tourisme. Le thermalisme est partie prenante d'une grande politique touristique, cela va de soi.

Quant à la fiscalité, je vous ai exposé ma position, et je la défendrai. Bien sûr, cela ne préjuge nullement des décisions définitives qui seront prises.

Je ne crois pas que nous puissions nous lancer dans une discussion approfondie sur une modification de la fiscalité. Mais j'ai bien entendu vos propos, monsieur le député. Je

connais votre expérience en la matière et les problèmes particuliers que vous avez posés dans votre intervention. Quoi qu'il en soit, je suis tout à fait prêt à examiner avec le ministre des finances les possibilités d'évolution. Mais celles-ci ne dépendent pas uniquement de moi, ni du ministre des finances.

Finalement, la commission interministérielle fonctionnera de nouveau et c'est dans ce cadre que nous poserons les problèmes, comme vous le souhaitez.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre. Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits concernant le tourisme inscrits à la ligne « Equipement, logement, transports et espace » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits de la mer.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉCLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre une lettre l'informant que le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 2216).

Acte est donné de cette communication.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Recherche et technologie :

Annexe n° 35. - M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XIV, de M. Bernard Bioulac, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2260, tome XIV, de M. Robert Galley, au nom de la commission de la production et des échanges.

Travail, emploi et formation professionnelle et article 89 (suite) :

Annexe n° 36 (Travail et emploi). - M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XV, de M. Thierry Mandon, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2256, tome XVII (Droits des femmes), de M. Jean-Michel Testu, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Annexe n° 37 (Formation professionnelle). - M. Michel Berson, rapporteur spécial ; avis n° 2256, tome XVI, de M. Jean-Paul Fuchs, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER*

LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com